

Date de dépôt : 17 octobre 2018

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^mes et MM. Christina Meissner, Martine Roset, Bernhard Riedweg, Patrick Lussi, Thomas Bläsi, Eric Leyvraz, Sandra Golay, Jean-François Girardet, Danièle Magnin, Marc Falquet, Ronald Zacharias, Marie-Thérèse Engelberts, Michel Baud, Michel Ducommun, Jocelyne Haller, Thomas Wenger, Alberto Velasco, Isabelle Brunier, Lydia Schneider Hausser, Jean-Luc Forni : Des jardins sur les toits

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 2 novembre 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'exiguïté du territoire et la pression urbanistique qui s'exerce sur celui-ci;*
- la nécessité d'utiliser le sol de manière rationnelle;*
- la volonté de construire des quartiers durables;*
- le besoin de conserver le lien social avec la terre nourricière;*
- les nombreux exemples de jardins en toitures y compris des cultures de type familial ou collectif,*

invite le Conseil d'Etat

à inciter les maîtres d'ouvrages à l'implantation en toitures de jardins, de plantages ou de production primaire, notamment dans le cadre des grands projets urbanistiques ou d'activités mixtes, partout où c'est possible.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

A. Introduction

La présente réponse rappellera brièvement la politique menée à Genève en matière d'agriculture urbaine et de jardinage urbain et, par conséquent, de jardins sur les toits. Pour les aspects liés plus spécifiquement aux toitures végétalisées, le Conseil d'Etat renvoie à sa réponse du 11 mai 2016 à la motion M 2095 « Pour une promotion active des toitures végétalisées ».

En préambule, il est utile de préciser que les éléments de définition sont basés sur le lexique genevois sur l'agriculture urbaine¹.

Bien que de nouvelles formes d'agriculture voient le jour à Genève – sous l'impulsion même de la direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN) du département du territoire (DT) –, il convient de bien distinguer :

- d'une part, les activités agricoles régies par la loi fédérale sur l'agriculture (LAgr), du 29 avril 1998, et ses ordonnances, dont la fonction principale est d'assurer l'approvisionnement de la population et de fournir un revenu financier à partir de l'exploitation de la terre;
- d'autre part, les activités de jardinage, y compris sur les toits, dont les finalités principales portent sur des fonctions sociales, environnementales, vivrières ou de loisirs.

B. Contexte

Agriculture urbaine

Depuis les années 2000, le lien agriculture-ville reprend de l'importance. La durabilité, la qualité et la traçabilité préoccupent de plus en plus les consommateurs. La relation ville-agriculture n'est pas nouvelle, mais le concept d'« agriculture urbaine » est récent. Il est le fruit, entre autres, du regain d'intérêt des consommateurs pour la provenance des denrées alimentaires². Le nouvel article 104a de la Constitution fédérale, accepté en votation populaire le 24 septembre 2017, ancre cette affirmation dans un contexte de fortes attentes citoyennes en termes de sécurité alimentaire.

Par conséquent, de nouvelles formes d'agriculture sont encouragées par le canton à divers titres :

¹ Ansaldi Emmanuel, Wegmuller Fabien (Direction générale de l'agriculture GE), « *Lexique genevois, la production agricole d'agglomération* », juillet 2013.

² USP, « *Nouvelles formes d'agriculture : Situation et potentiel de développement en Suisse* », septembre 2013.

- Le 6 octobre 2017, la DGAN et AgriGenève annonçaient conjointement, par voie de presse, la volonté de soutenir des fermes urbaines et une maison de l'alimentation par le biais du nouveau projet de développement régional (PDR2) soumis à l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Dans ce cadre, un programme de sensibilisation à l'alimentation est prévu dans les fermes urbaines pour différents publics cibles. Il s'agit d'une opportunité d'accompagner les diverses formes de production, transformation et valorisation des produits.
- Dans le cadre du projet d'agglomération, la mesure d'accompagnement paysage de Bernex (MAP Bernex) prévoit la création d'un parc agro-urbain répondant tant aux besoins de la population qu'à ceux de l'agriculture. La ferme urbaine sera un lieu d'échange et de valorisation des produits agricoles locaux et régionaux.
- Dans le cadre des grands projets de développement urbain, des démarches participatives mettent en évidence le souhait de la population d'intégrer nature, potagers et points relais aux futurs quartiers; c'est le cas notamment dans le secteur de Grosselin au sein du grand projet Praille-Acacias-Vernets (PAV).
- Dans le cadre du grand projet Châtelaine, un potager participatif a vu le jour dans le parc des Franchises en collaboration avec l'association « Ciel mon quartier ! ». Il s'inscrit dans la démarche des « mini-chantiers » initiée par l'ancien département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (ex-DETA) et permet d'impliquer les habitants dans l'évolution de leur quartier, ainsi que d'intégrer leurs attentes et besoins dans les planifications.
- Le quartier des Vergers à Meyrin a développé une démarche participative de profondeur sur les questions alimentaires et intègre les réflexions de production, transformation et commercialisation des produits, notamment via un projet de supermarché paysan participatif (SPP) et un projet de ferme urbaine.
- Parmi les grands projets d'extensions urbaines, incluant des zones industrielles et des zones d'activités mixtes, celui des Cherpines a fait l'objet, en 2014, d'une étude exploratoire mandatée par la DGAN et la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) sur une production agricole en toiture dans la zone de développement industrielle et artisanale (ZDIA). Les conclusions sont développées plus bas dans le présent rapport.
- Les préavis rendus par la DGAN sur les plans directeurs de quartier et les plans localisés de quartiers encouragent les possibilités d'implantation de

potagers ou plantages sur les toits ou au sol favorisant les liens entre les habitants.

- Un élan important s'intensifie dans le canton en faveur de différents types de potagers urbains, lesquels sont entourés et accompagnés par de nombreuses associations ou habitants. Les aspects de biodiversité et de sensibilisation y sont importants et le programme Nature en ville accompagne et soutient financièrement ces démarches aux cotés des communes, en particulier de la Ville de Genève et son Agenda 21.

En regard de ces enjeux, le rapprochement, en 2015, de la direction générale de l'agriculture et de celle de la nature et du paysage développe des synergies entre les enjeux agricoles et de préservation de la nature et du paysage, y compris pour l'espace urbain.

Par ailleurs, l'implication depuis 2011 de collaborateurs-trices, issus des services métiers de l'agriculture, de la nature et du paysage au sein des grands projets de développement urbain, permet également de trouver des synergies efficaces dans le domaine des planifications portées par l'office de l'urbanisme. Le récent rattachement de la DGAN au DT permet de consolider le lien entre nature et développement urbain.

En 2017, la DGAN a mandaté AgriMandats Sàrl pour évaluer les opportunités de tisser des liens de proximité entre l'agriculture et le jardinage urbain d'une part, et pour esquisser ensemble les premiers pas d'une stratégie alimentaire pour les quartiers urbains de demain d'autre part. Le rapport met en évidence l'opportunité que représentent la ville et les initiatives citoyennes pour l'agriculture genevoise, et vice versa. Il apparaît clairement dans les résultats que l'agriculture de proximité et le jardinage urbain répondent à des attentes bien distinctes :

- la première est une activité professionnelle dont la production marchande est à la recherche constante d'efficacité pour répondre au marché. Elle se pratique en campagne sur des surfaces de production bien supérieures aux surfaces disponibles en ville;
- la seconde est un loisir s'inscrivant dans les multiples autres activités quotidiennes des citoyens au sein des interstices de la ville. Il confère un dynamisme aux espaces publics et permet de tisser des liens entre les habitants d'un quartier. La dimension économique de sa production n'est clairement pas un facteur déterminant.

Par conséquent, il apparaît hasardeux de vouloir comparer ces deux formes de production alimentaire en extrapolant les principes de l'une sur l'autre. Elles sont complémentaires et peuvent être bénéfiques l'une pour l'autre, notamment dans la gestion des cycles de la matière organique entre la ville et la campagne,

la promotion d'une alimentation de proximité, la mise en culture de variétés locales et le partage des savoir-faire agronomiques. Cette étude mentionne les planifications comme opportunités territoriales adéquates pour le développement de synergies, avec l'enjeu toutefois de ne pas restreindre les densités potentielles, au risque de nécessiter de plus amples déclassements de zone agricole pour atteindre les objectifs de logements et d'activités inscrits dans le plan directeur cantonal. Enfin, il conclut sur le besoin de disposer d'engagements et de référents politiques qui soutiennent et assurent à long terme cette volonté.

Utilisation énergétique des toitures

La politique énergétique prévoit de valoriser les toitures disponibles du canton au profit du développement de l'énergie solaire thermique et photovoltaïque. En effet, dans la Conception générale de l'énergie 2013, validée le 8 mai 2013 par le Grand Conseil, le canton s'est fixé pour objectif de doubler la production photovoltaïque tous les cinq ans pour atteindre une production annuelle de 45 gigawattheures (GWh) en 2020 et de 380 GWh en 2035. De plus, la loi impose une production d'eau chaude sanitaire par des panneaux solaires thermiques couvrant au minimum 30% du besoin du bâtiment.

Si la végétalisation des toitures est largement compatible avec la production énergétique, le développement des jardins sur les toits doit, quant à lui, être mis en regard avec les objectifs prioritaires de valorisation des toitures par l'énergie solaire.

C. Réponse à l'invite

Jardinage sur les toits dans le cadre du programme Nature en ville

Le Conseil d'Etat soutient ainsi le jardinage urbain et les potagers sur les toits au travers de son programme Nature en ville. En effet, ils constituent un vecteur pour la promotion de la biodiversité, pour la sensibilisation aux cycles de végétation, des saisons, de l'eau et des nutriments, ainsi qu'à des formes culturelles diversifiées pour l'encouragement à une alimentation saine, tout en créant des espaces d'échanges, de relais et de valorisation dans la ville pour les filières agricoles de proximité et/ou traditionnelles. Ainsi, conseils techniques et mise en réseau d'acteurs sont proposés aux initiatives citoyennes qui le requièrent.

Subventions d'investissement

Il est encourageant de constater qu'entre la date de dépôt de la présente motion en 2014 et aujourd'hui, trois projets particulièrement innovants en matière de jardins sur les toits ont été réalisés et ont bénéficié d'un soutien financier de l'Etat. Il s'agit des projets de la CODHA et de la Coopérative des Rois, tous deux situés dans le site de l'écoquartier de la Jonction (PLQ n° 29778) et du projet conjoint des Coopératives Equilibre et Luciole, à la rue Soubeyran n° 7. Ils prévoient des activités de potagers importantes sur les terrasses et les structures potagères sont intégrées dès la conception des immeubles.

Ces projets ont eu un véritable effet structurant au sein du programme Nature en ville en termes de subventions d'investissement. Ce besoin de soutien financier accru s'inscrit dans l'intérêt croissant de nombreux acteurs de la construction (promoteurs, coopératives d'habitation, fondations) en faveur de la nature en ville, suite à l'année internationale de la biodiversité en 2010 et à l'adoption de la loi cantonale sur la biodiversité, du 14 septembre 2012 (LBio – M 5 15). A ce titre, le programme incitatif Nature en ville, et notamment le colloque national *Quand les acteurs privés font la nature en ville !* organisé le 3 novembre 2015, ont certainement joué un rôle significatif dans cette dynamique.

Dans ce contexte, une aide à l'investissement pour la réalisation en particulier de toitures végétalisées, mais aussi de jardins sur les toits, joue indéniablement un rôle incitatif significatif et peut servir de déclic et de garantie de qualité. La possibilité de soutenir les investissements de partenaires privés permet de démultiplier les actions Nature en ville, de valoriser ainsi l'implication des différents acteurs dans ce domaine et de participer à l'amélioration de la qualité de vie urbaine.

Les productions agricoles sur les toits

Comme indiqué précédemment, le quartier des Cherpines a fait l'objet, en 2014, d'une étude exploratoire menée par l'ex-DETA et la FTI sur une production agricole en toiture dans la zone de développement industrielle et artisanale. Ses conclusions vont dans le sens d'une possible mise en œuvre et d'un effet positif du point de vue de l'image des entreprises. Par contre, l'étude soulève une difficulté liée à la forte augmentation des coûts de construction, ce qui a pour conséquence que l'intégration d'espaces de production agricole sur les toits, par exemple de serres, requerrait des investissements largement supérieurs à une implantation au sol. Les coûts de production y sont dès lors plus élevés que ceux de la production maraîchère travaillant avec des installations nettement plus grandes à même le sol.

La matérialisation du développement de serres sur les toits relèverait donc d'un choix politique, nécessitant un soutien dédié, susceptible d'être justifié par l'intérêt de préserver les sols, terres agricoles, et ainsi les surfaces d'assolement.

Collaborations

Des collaborations sont menées avec AgriMandats Sàrl pour des études spécifiques ou encore avec différentes associations, notamment Terrasses sans frontières, Genève-Cultive, Largescalestudio, etc. Ces collaborations s'étendent aux milieux académiques tels que la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA), les Conservatoire et jardin botaniques (CJB) de la Ville de Genève, voire la Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD); y sont également associés l'office cantonal de l'énergie (OCEN) et la direction générale de l'eau (DGEau), afin de clarifier les différents enjeux et exigences de même que les atouts énergétiques, hydrologiques, floristiques, faunistiques, sociaux, esthétiques et climatiques des toitures végétalisées.

A l'instar de la toiture Nature Echo mise en œuvre à Onex entre 2015 et 2017 par la DGAN, en collaboration avec le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), des initiatives de potagers trouvent leur place dans les préaux, sur l'impulsion d'enseignant-e-s et/ou de directions d'école. Cette pratique, considérée comme « hors-sol » est flexible et simple à mettre en œuvre. Notons à ce propos que le projet « Bacs potagers du CO Sécheron » a été désigné 3^e lauréat de l'édition 2017 du Concours Nature en ville. L'HEPIA a installé un potager sur son esplanade. Il rassemble 40 espèces de légumes, fruits et herbes aromatiques qui sont cultivées hors-sol, les pieds enracinés dans de grands sacs en textile, technique répandue au Canada notamment, mais encore peu utilisée en Suisse. Il permet de remettre en contact l'urbain avec la terre, de créer des liens sociaux et de sensibiliser les étudiants. Les fruits et légumes sont majoritairement des variétés anciennes, afin de promouvoir ce patrimoine et de favoriser également la biodiversité, car le potager est une source supplémentaire pour les pollinisateurs.

Plateformes numériques

Des plateformes numériques permettent de s'adresser à des communautés digitales.

www.1001sitesnatureenville.ch est la plateforme genevoise de référence de la nature en ville. Cette vitrine vise à valoriser le grand nombre de sites Nature en ville qui se déploient aujourd'hui, tout en encourageant les initiatives

futures. Elle rend visible le remarquable travail accompli dans le canton tout en donnant envie à toutes et tous de découvrir les sites réalisés. L'objectif consiste à valoriser tous les intervenant-e-s engagé-e-s et à susciter des initiatives de toute part pour faire naître de nouveaux projets. Misant sur l'image et l'émotion, elle emprunte une forme qui se prête aisément à une promotion large par le biais des réseaux sociaux. Elle est portée par le DT et les acteurs genevois de la nature en ville que sont les communes, les fondations immobilières, les régies, les associations, les habitants, les entreprises et les acteurs académiques. Dans ce cadre, les jardins sur les toits sont valorisés.

www.geneve-terroir.ch promeut les produits du terroir et ses producteurs. La plateforme est portée par l'office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE). Elle valorise les actualités saisonnières, est axée sur le label Genève Région – Terre Avenir (GRTA), la gastronomie et le tourisme.

www.genevecultive.ch regroupe les initiatives spécifiques aux potagers urbains et à l'agriculture urbaine et est portée par l'association éponyme. Elle distingue de nombreux types de jardinage sur une carte interactive, allant du jardin d'école au jardin sur les toits.

Une politique du logement qui évolue

En date du 21 février 2018, le Conseil d'Etat a modifié le règlement d'exécution de la loi générale sur le logement et protection des locataires (RGL – I 4 05.01), dans le but de favoriser la diversité et l'innovation dans les projets de logements collectifs contrôlés par l'Etat. Issue des Rencontres du logement menées depuis 2014 par le département (DALE devenu DT), cette réforme de la qualité du logement autorise une plus grande liberté dans la réalisation des projets pour favoriser une meilleure variété des habitats répondant à l'évolution des besoins.

Le nouvel article 2A RGL permet à des projets de s'ouvrir à de nouvelles typologies en regard d'usages qui évoluent en introduisant la notion de qualité. C'est ainsi qu'une grille d'évaluation (facultative) permet au maître d'ouvrage, s'il veut démontrer les qualités particulières d'un bâtiment, de le faire selon des critères reconnus. Cette nouveauté vient étoffer l'offre des outils de mesure à disposition des services chargés de rendre les préavis pour l'obtention du permis de construire et a par ailleurs pour effet de permettre la valorisation des qualités supplémentaires dans les loyers. Y sont intégrés des critères en lien avec le quartier (tels que : l'organisation, la transition, la polyvalence et l'appropriation) et avec les aménagements extérieurs (tels que : pleine terre, plantation, perméabilité, sol, milieu naturel diversifié et toitures végétalisées). Ce questionnaire, simplifié et adapté au contexte genevois, est issu du Système d'évaluation de logements (SEL) développé par les autorités fédérales.

Cette modification du RGL, ainsi que l'introduction de cette grille d'évaluation de la qualité des projets de logement, est une contribution à la mise en œuvre de jardins sur les toits qui peuvent être reconnus et valorisés comme un élément de qualité du logement.

L'abattement de la taxe unique de raccordement encourage la création de toitures végétalisées

Depuis l'entrée en vigueur du règlement relatif aux taxes d'assainissement des eaux (RTAss – L 2 05.21), le 1^{er} janvier 2015, la taxe unique de raccordement (TUR) englobe deux composantes, celle des « eaux usées » et celle des « eaux pluviales ». En plus d'inciter à la non-imperméabilisation des aménagements extérieurs, les nouvelles modalités de taxation permettent des abattements substantiels de la composante « eaux pluviales » (25 F/m² de surfaces imperméables) en cas de mesures de gestion des eaux à la parcelle ou de végétalisation des toitures. Le règlement prévoit spécifiquement un abattement de 50% de la composante « eaux pluviales » en cas de réalisation de toitures végétalisées respectant l'état de la technique préconisé par les professionnels de la branche, en l'occurrence la norme SIA 312.

En 2017, plus de 50 toitures végétalisées ont fait l'objet d'une demande d'autorisation de construire. La mise en place en toiture d'une production agricole ou d'un jardin potager aura également un effet sur les débits d'eaux pluviales rejetés dans les canalisations. En ce sens, la composante « eaux pluviales » de la taxe de raccordement pourra être réduite proportionnellement à la réduction du coefficient de ruissellement.

Une deuxième édition de la cartographie des toitures

La cartographie des toitures végétalisées est révisée en 2018 sur la base de l'orthophoto 2015 – étant à préciser que celle-ci est la plus récente qui possède une donnée infrarouge nécessaire au calcul de l'indice de végétation basé sur l'activité photosynthétique des toitures – et sur la base de l'orthophoto 2017 pour la vérification manuelle. Cette cartographie mise à jour décrira notamment l'évolution du nombre et du type de toitures végétalisées identifiés en 2013 sur base de l'orthophoto de 2011. Elle permettra d'identifier le potentiel de toitures végétalisables, par exemple lors des travaux de rénovation de l'étanchéité et/ou de l'isolation des bâtiments.

Stratégie Biodiversité Genève

Le 21 février 2018, le Conseil d'Etat a adopté la Stratégie Biodiversité Genève 2030 (SBG-2030). Son contenu doit permettre d'orienter les politiques publiques du canton de Genève et, plus largement, d'encourager les bonnes pratiques de tous les acteurs potentiels, en cohérence avec les autres documents stratégiques cantonaux.

Cette stratégie a notamment pour objectifs :

- la reconnaissance des services écosystémiques;
- la promotion, sur l'ensemble du territoire, d'une infrastructure écologique.

Dans le cadre de l'élaboration des plans d'action qui permettront sa matérialisation, le programme Nature en ville sera mis à jour et prendra en considération les enjeux de la végétalisation des toitures sous toutes ses formes comme un élément significatif de la biodiversité dans l'aire urbaine.

Conclusion

Les actions de jardinage sur les toits sont en phase de lancement dans le canton. Le Conseil d'Etat, pour répondre à l'invite de la présente motion, est donc pleinement favorable à ce que les services de l'administration jouent un rôle d'incitateurs de projets de nature en ville et d'agriculture urbaine dans ce cadre, incluant des projets sur les toits. Ces projets peuvent être intégrés dans les planifications en collaboration avec l'ensemble des services de l'administration cantonale, en tenant compte des différentes politiques en jeu, en particulier la politique énergétique et la Stratégie Biodiversité Genève 2030 (SBG-2030).

Pour intégrer ces aspects dans les quartiers, il est nécessaire de porter cette vision dans les planifications, tout particulièrement dans les zones industrielles et d'activités. Dans l'espace urbain, le développement de l'infrastructure écologique, grâce à des outils incitatifs et à des mesures paysages, sera un levier pour travailler avec les différents acteurs.

Si les outils numériques récents vont permettre de valoriser les actions et de les faire connaître à un large public, l'accompagnement et le conseil de projets enthousiastes et engagés de la part de citoyens ne sont qu'une partie de l'action. Il est nécessaire de continuer à aider à la structuration et au renforcement de ces projets, y compris et même tout particulièrement avec les professionnels. Développer tout le potentiel permettant de répondre aux enjeux présentés implique des moyens et des ressources, de même qu'une transversalité entre les différentes politiques publiques (aménagement, logement, énergie, économie, eau, mobilité, santé, nature, agriculture).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS

Annexes :

- 1) *Lexique genevois, La production agricole d'agglomération - Juillet 2013*
- 2) *Nouvelles formes d'agriculture : Situation et potentiel de développement en Suisse – Septembre 2013*

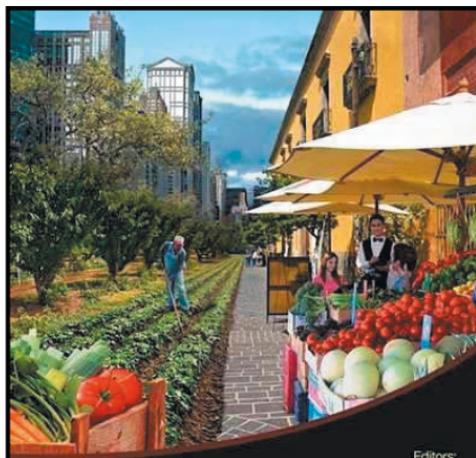


REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement
Direction générale de l'agriculture

Lexique genevois

La production agricole d'agglomération

Juillet 2013



<http://www.ecoattitude.org/accueil/node/544>

Document produit par la direction générale de l'agriculture

Contact : 022 388 71 71

Emmanuel Ansaldi, adjoint scientifique

Fabien Wegmuller, ingénieur

LEXIQUE

Introduction	page 2
I. L'agriculture d'agglomération	page 4
I.1 L'agriculture péri-urbaine	page 5
I.2 L'agriculture urbaine	page 7
1.2.1 En zone agricole	page 7
1.2.2 En zone à bâtir	page 8
II. Jardinage d'agglomération	page 10
Les formes implantées	
II.1 Les jardins familiaux	page 11
II.2 Les jardins privés	page 13
II.3 Les week-ends	page 14
II.4 Les jardins d'insertion sociale	page 16
Les formes en développement	
II.5 Les plantages	page 15
A. Jardins partagé	page 15
B. Potagers urbain	page 16
Les formes potentielles	
II.6 Les jardins collectifs	page 17
II.7 Les jardins rue.....	page 18
II.8 Les jardins nomades	page 19

Introduction

L'agriculture urbaine peut se définir comme la culture, la transformation et la distribution de différents produits agricoles à l'intérieur (**urbain**) ou à la périphérie (**péri-urbain**) d'une ville ou d'une métropole (Luc Mougeot, Agropolis, 2006).

A travers le monde, le terme "agriculture urbaine" peut caractériser de nombreuses formes, variant selon leurs fonctions, leur emplacement, leurs structures et leur organisation.

- Au Canada, par exemple, l'agriculture urbaine s'applique principalement à des jardins urbains où les fonctions sociales et loisirs sont prioritaires.
- Dans les pays du sud, elle définit une agriculture vivrière qui joue un rôle fondamental pour la sécurité alimentaire des villes.
- En France, elle qualifie plutôt des entreprises agricoles professionnelles situées dans l'espace péri-urbain.

* * *

Sur le territoire genevois, le concept d'agriculture urbaine est encore mal défini et fait l'objet de nombreuses réflexions. Il nous a apparu par conséquent opportun de travailler sur la terminologie relative à ce concept et d'en formuler un lexique.

Important : la finalité de ce document se veut être une clef de compréhension commune pour accompagner, sur territoire genevois, les différents travaux à venir sur cette thématique.

Le choix de la terminologie proposée repose sur les 4 notions suivantes :

1. l'**agglomération** (ou aire urbaine) est composée d'un pôle principal de constructions très denses (**espace urbain**) et d'une couronne plus rurale (**espace péri-urbain**) ;
2. Le **territoire cantonal genevois** est considéré comme une **agglomération** dans son ensemble ;
3. le terme "**agriculture**" est associé à une **production marchande** et se situe essentiellement en **zone agricole** au sens de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) ;
4. le terme "**jardinage**" caractérise une **production non-marchande** et se situe généralement en **zone à bâtir** au sens de la LAT.

Sur la base de ces différentes notions, nous avons pris le parti d'adopter le terme "**production agricole**" pour caractériser l'**ensemble des activités de productions végétales et animales sur le canton**. Par conséquent, nous définissons le concept d'agriculture urbaine à Genève par la "**production agricole sur l'agglomération genevoise**".



Par souci de simplification, la production agricole sur l'agglomération genevoise est dénommée

"production agricole d'agglomération"

La **production agricole d'agglomération** se compose de deux catégories distinctes :

- l'**agriculture**, que l'on définit comme une activité dont la fonction est de produire un revenu financier à partir de l'exploitation de la terre. Cette activité se réalise dans le cadre d'une exploitation agricole et permet la production de denrées alimentaires.
- le **jardinage**, que l'on définit comme une activité dont les finalités principales portent sur des fonctions sociales, environnementales, vivrières et/ou de loisirs. Cette activité se réalise principalement dans des structures de type associatif.

RÉSUMÉ GRAPHIQUE DU LEXIQUE

Production agricole d'agglomération

Production marchande

Agriculture d'agglomération

Agriculture péri-urbaine Agriculture urbaine

99%

Exploitations agricoles

Ferme urbaine
en projet

Zone agricole

Production non marchande

Jardinage d'agglomération

Jardinage urbain

Jardinage péri-urbain

Plantages

J. familiaux

J. privés

Week-end

J.
insertion
sociale

Zone à bâtir

Zone agricole

-  Espace privé
-  Espace privé / public

I. L'agriculture d'agglomération

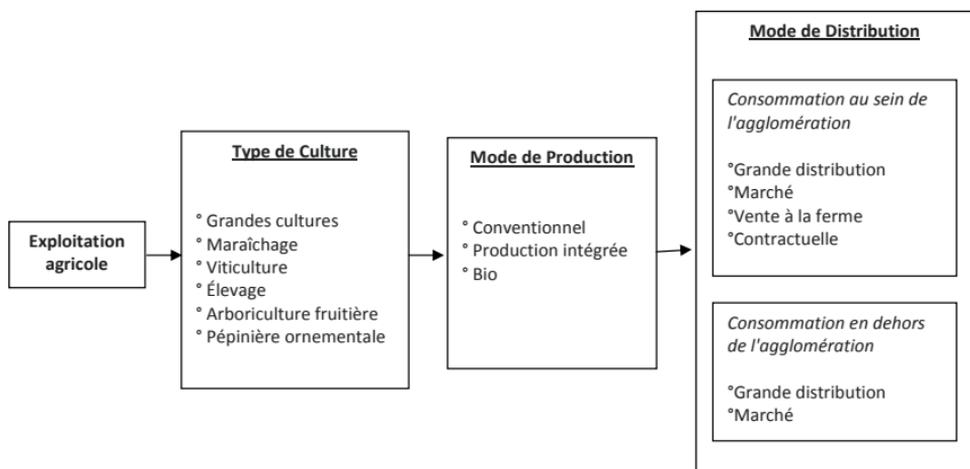
L'agriculture d'agglomération genevoise s'adapte aux contraintes et aux opportunités que peut générer la proximité d'un pôle urbain. Elle est activée par des professionnels qui sont structurés le plus souvent en entreprises individuelles (exploitations agricoles) et dont la commercialisation de la production de denrées alimentaires est prioritaire.

En terme de planification du territoire, cette activité est quasiment totalement exercée en zone agricole. Elle bénéficie par conséquent de droits en matière de construction dans le cadre de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), de son ordonnance fédérale (OAT) et de sa loi d'application cantonale (LaLAT).

Le droit foncier rural contient l'ensemble des dispositions spéciales qui concernent la propriété des biens-fonds agricoles dans le territoire rural. Les règles de droit public de la loi fédérale sur le droit foncier rural et de la loi cantonale d'application sont de la compétence de la commission foncière agricole.

Subsidiairement à sa fonction de production et du fait de sa proximité à la ville, l'agriculture d'agglomération genevoise joue un rôle de poumon vert pour le canton et entretient par ses activités un paysage naturel de loisirs pour les citoyens. Elle est à même de répondre à une demande locale en diversifiant sa production et tisse des liens étroits avec les consommateurs en innovant par la création de circuits courts de distribution.

Afin d'illustrer les différentes formes que peut prendre l'agriculture d'agglomération genevoise, le tableau ci-après synthétise les différents types de culture ainsi que les différents modes de production et de distribution.



1.1 L'agriculture péri-urbaine

Nous pouvons considérer que l'agriculture d'agglomération genevoise est quasiment totalement caractérisée par une agriculture péri-urbaine. Le développement urbain concentrique explique la structure territoriale de l'agglomération genevoise, marquée par un tissu urbain compact et une couronne périphérique "verte". A chaque extension de la ville, les exploitations agricoles ont été repoussées dans les terres de productions (les Plantaporrêts de Plainpalais, repoussés à la Praille puis dans les plaines de l'Aire, Bardonnex et Troinex).

Les exploitations agricoles sont le plus souvent **organisées en filières**, à la tête desquelles se trouve une coopérative notamment pour des raisons de commercialisation et de distribution. Exemples : Union Maraîchère de Genève (maraîchage), Cercle des Agriculteurs de Genève (céréales, oléagineux, ...), Cave de Genève (vin). Toutefois, de plus en plus d'exploitations pratiquent également **la vente directe** soit par le biais de magasins à la ferme soit via les marchés locaux ou autres formes de commercialisation (ex : contractuelle).

La consommation locale de cette production agricole varie en fonction notamment du type de culture et du mode de distribution. La part de ces denrées alimentaires consommées localement est très significative. Des investissements importants dans des infrastructures de transformation et de conditionnement permettent d'augmenter cette part en adaptant la production locale à la demande locale (ex : commercialisation de paquet d'1 kg de farine Bio Genève Région - Terre Avenir).

On retrouve essentiellement 2 types d'exploitation sur territoire genevois :

- **Les exploitations agricoles mixtes** (grandes cultures avec ou sans bétail)

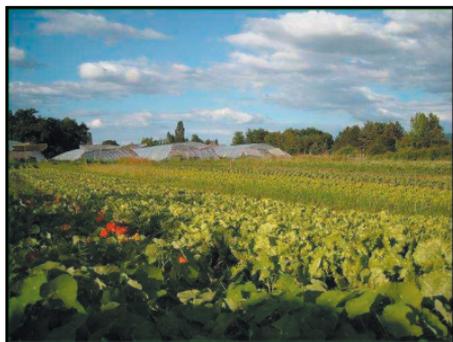


- **Les exploitations agricoles cultures spéciales** (maraîchage, vigne, arboriculture fruitière, pépinière ornementale)



On assimile souvent l'**agriculture contractuelle** comme La production agricole urbaine de proximité et on l'oppose même parfois aux exploitations décrites ci-dessus. Mais cette forme d'exploitation diffère finalement que par sa conduite d'exploitation et son mode de commercialisation. Sur le plan territorial, elle se situe le plus souvent en secteur péri-urbain et offre un circuit court de distribution comparable aux exploitations pratiquant par exemple la vente directe.

Dénommée en Romandie, **agriculture contractuelle de proximité** (ACP), ce type de production agricole instaure un mode de distribution qui repose sur un engagement réciproque entre un groupe de consommateurs et un ou des producteurs de la même région. Le contrat détermine la qualité, la quantité, le mode de production, les prix et les modalités de livraison des produits. Le producteur a un statut d'exploitant agricole et peut percevoir des paiements directs. 23 initiatives romandes sont membres de la Fédération Romande pour l'Agriculture Contractuelle de Proximité (FRACP). Cela représente environ 80 exploitations et 5000 contrats entre producteurs et consommateurs.



Essentiellement des cultures maraîchères en pleine terre

Production Bio privilégiée

Distribution généralement sous forme de paniers hebdomadaires

<http://www.acpch.ch/websites/acp/presentation-de-lacp>

Pour en savoir plus :

Trois formes principales d'initiative ACP à Genève :

Les initiatives coopératives dans lesquelles les consommateurs sont des coopérateurs et les producteurs sont généralement des salariés de la coopérative. Elles affichent une volonté de gestion collective du terrain. Les Jardins de Cocagne, la Clef des champs et le Jardin des Charrotons en sont des exemples.

Les initiatives associatives sont des associations regroupant des consommateurs et/ou des producteurs organisées pour la distribution de produits provenant d'une ou plusieurs exploitations. L'ACP représente une petite part du chiffre d'affaires des producteurs membres des associations. L'affaire TourneRêve, le Lopin Bleu et les Cueillettes de Landecy en sont des exemples.

Les initiatives individuelles reposent sur la forme contractuelle de commercialisation des produits établie entre un agriculteur et des consommateurs ne faisant pas partie d'associations ou autres. Cette initiative implique souvent pour les producteurs de diversifier leur offre de produits afin de proposer un assortiment varié aux consommateurs. Terre de Lune, les Potagers de Gaïa, les Ares et vous en sont des exemples.

<http://www.acpch.ch/websites/acp/>

1.2 L'agriculture urbaine

1.2.1 En zone agricole

L'agriculture urbaine peut être décrite par la résultante d'un processus de mutation du territoire. Phagocytée par un développement urbain progressif, certaines exploitations ont maintenu une activité agricole. Amputées, dans la plupart des cas identifiés, de la majorité de leurs surfaces de production, ces exploitations se sont concentrées sur des cultures à haute valeur ajoutée (fruits et légumes), des produits transformés (confitures, miel, gâteaux, ...) et ont développé une vente à la ferme de qualité avec souvent une offre étayée avec des produits d'autres exploitations.

Le maintien de ces exploitations est le seul fruit de la volonté des exploitants.

Cette agriculture urbaine est caractérisée par une exploitation agricole, en zone agricole selon la LAT, sur espace privé. La variante significative avec une exploitation maraîchère ayant développée une vente à la ferme est l'aspect territorial. Elle se trouve dans un secteur urbain. Une situation privilégiée s'établit entre les producteurs et les habitants/consommateurs.



La campagne Tournay à Genève



Une exploitation sur Lausanne

Exploitations agricoles au centre d'un milieu bâti.

1.2.2 En zone à bâtir

La ferme urbaine

A priori, le concept de création d'une agriculture urbaine en zone à bâtir n'est pas connu de notre service. L'idée est d'installer une "exploitation agricole" sur un parc urbain (zone de verdure au sens de la LAT) afin de proposer un mode alternatif au mode de gestion habituel des espaces verts des villes. D'une manière générale, des espaces de production de denrées alimentaires se substitueraient aux parterres de fleurs. **Ce parc aurait toujours une vocation d'espace public.**

Cette exploitation agricole pourrait développer un certain nombre de services : activités pédagogiques, activités sociales, etc.

Au vu de ces éléments, du caractère un peu hybride de cette forme de production, il nous semble préférable de parler de "**ferme urbaine**", plutôt que d'exploitation agricole à part entière.

Si la **création** du concept de ferme urbaine décrit ci-dessus n'est qu'au stade de projet, il existe toutefois au cœur de l'agglomération genevoise, une forme de ferme urbaine en activité, sise sur un parc urbain (zone de verdure). Cette situation particulière s'explique par son histoire (source www.ferme-de-bude.ch) :

"Dans les années 50, la famille De Budé remet son domaine (bâtiments et terrains agricoles) à l'Etat de Genève et à un groupe de promoteur. Le Petit-Saconnex va rapidement s'urbaniser sur des terres dédiées jusqu'alors à l'agriculture. Mais l'activité agricole sur ces terrains ne disparaîtra pas totalement.



La cour de la ferme de Budé en 1931

Monsieur Jean Marti, fermier de la famille De Budé, va continuer à cultiver fruits et légumes sur les terres proches du bâtiment de ferme. Il ouvre un marché à la ferme et fidélise une clientèle. Les terrains cultivés vont fondre rapidement, il ne reste ainsi plus qu'un demi hectare de culture aujourd'hui."



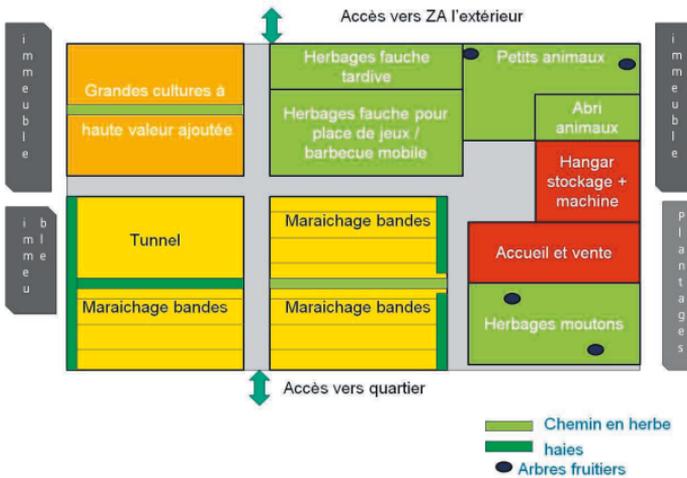
Espace de production

Bâtiments d'exploitation

Parc accessible au public

Un projet est en cours au sein de notre direction. La volonté est d'intégrer complètement les secteurs de production à l'espace public. Un élément fort du concept est que cette ferme urbaine soit une vitrine de l'agriculture genevoise, afin notamment de sensibiliser les citoyens à l'importance d'une production agricole de proximité (péri-urbaine).

Ci-dessous un schéma pouvant illustrer le concept.



Étude : Direction générale de l'agriculture, *Agriculture intra-urbaine à Genève / la ferme intra-urbaine, une alternative agricole aux espaces verts en ville*, novembre 2012

Une autre forme de ferme urbaine pourrait prendre place sur les toits de certains bâtiments. Des synergies nouvelles pourraient être intéressantes à développer, notamment en terme énergétique par la récupération de chaleur des bâtiments et du quartier pour les besoins des serres ou encore l'utilisation des eaux pluviales. Une étude est disponible au sein de notre direction pour vérifier l'opportunité et la faisabilité de cette forme de production.



Une valorisation agricole des espaces bâtis

Montréal : <http://www.lesaffaires.com/visiondurable/innovations/premiere-serre-commerciale-sur-un-toit-a-montreal/528723>

Étude : Direction générale de l'agriculture, *Serre sur les toits, concept pour Genève*, juillet 2013

II. Jardinage d'agglomération

Contrairement à l'agriculture professionnelle, le jardinage est une activité récréative non-marchande. Il se pratique à Genève majoritairement dans l'espace urbain (zone à bâtir) et répond de part sa multifonctionnalité à diverses demandes de la population.

Quatre **fonctions** principales sont dégagées :

- 1) La fonction **sociale** offre la possibilité aux jardiniers d'intégrer des dynamiques communautaires de quartier et de favoriser ainsi le développement d'interactions sociales. De plus, dans un cadre de réinsertion sociale, le jardinage est un support reconnu pour l'intégration de personnes en situation d'exclusion.
- 2) La fonction **environnementale** permet aux jardiniers de s'engager par leur jardin pour la biodiversité urbaine et le verdissement de la ville.
- 3) La fonction **vivrière** répond aux besoins d'autoproduction pour des raisons économiques et / ou idéologiques.
- 4) La fonction de **loisirs** procure un passe temps, un divertissement et une activité physique de plein air bonne pour la santé.

La description des différentes formes de jardinage se décline selon trois critères :

- 1) **L'emplacement** définit le lieu de l'activité au sein de l'agglomération et, lorsqu'il y a lieu, le type de zone d'affectation liée à l'activité (zone de verdure, jardins familiaux, ...).
- 2) **La structure** définit l'arrangement spatial de l'activité (jardins en lots, en bacs, collectifs, ...), et le mode d'exploitation et de distribution des produits.
- 3) **L'organisation** définit le type d'organisme porteur de l'activité (privé, associatif, public, ...) et son fonctionnement.

Les jardins ont été classés dans 3 catégories :

- les formes implantées : jardins présentes et reconnus sur le territoire
Jardin familiaux - Jardin privé - Week-ends - Jardin d'insertion sociale

- les formes en développement : jardins récents et en expansions
Plantages

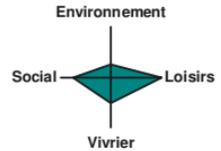
- les formes potentielles : jardins présents d'en d'autre ville ou au stade d'idée ouvrant le champ de réflexions sur les questions d'aménagement du territoire du canton.
Jardin collectif - Jardin rue - Jardin nomade

Les motivations des divers acteurs qui pratiquent le jardinage à Genève sont multiples et engendre par conséquent des formes de jardin très variées. Pour la description de chacune de ces formes qui va suivre une définition est donnée, une pondération des quatre fonctions principales présentées en amont est illustré par un graphique et les trois critères présentés ci-dessus sont décrits.

les formes implantées

II.1. Les jardins familiaux

Jardins en lots cultivés individuellement dans un espace commun dont l'infrastructure est individuelle (cabanon de loisir)



Les jardins familiaux trouvent leur origine dans les jardins ouvriers apparus à la fin du 19^e siècle. Ces derniers furent initialement destinés à améliorer les conditions de vie des ouvriers en leur procurant un équilibre social et une autosubsistance alimentaire. Après la seconde guerre mondiale, les jardins ouvriers prendront dans le langage officiel l'appellation de jardins familiaux. Dès lors, les jardins familiaux sont définis comme des lotissements de parcelles mis à disposition de jardiniers afin qu'ils en jouissent pour leurs loisirs et les cultivent pour les besoins de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial. A Genève, on recense plus de 2'000 parcelles de jardins familiaux répartis dans 16 communes. Les jardins familiaux sont encadrés par la Fédération Genevoise des Jardins Familiaux, une association à but non lucratif.



http://www.vernier.ch/dl.php/fr/4e171405a9e66/ActuVernier_-_juillet_2011_-_web.pdf

Emplacement : Zone des jardins familiaux

- La laLAT définit à l'article 24 les jardins familiaux comme des zones de verdure et de délassément.

Structure : En lots

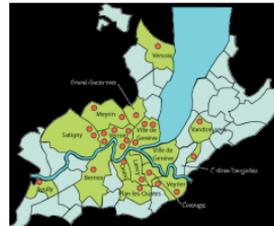
Les jardins sont divisés en grandes parcelles d'environ 300 m², louées et exploitées de manière individuelle, et possédant dans leur grande majorité un cabanon de loisirs individuel. La variante de jardins familiaux remplace le cabanon individuel par une infrastructure partagée. La production ne peut pas être commercialisée.

Organisation : Associative

La Fédération Genevoise des Jardins Familiaux est l'unique interlocuteur auprès des collectivités publiques. Elle signe et gère l'ensemble des baux, s'occupe de la gestion des lieux et de la défense des intérêts des locataires.

Exemple : 26 exemples de jardins familiaux à Genève

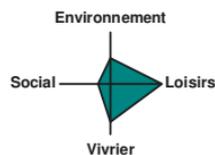
(<http://www.fgjf.ch/>)



les formes implantées

II.2 Les jardins privés

Jardin attenant à une habitation, cultivé par les résidents sur un espace privé



Un jardin privé est un enclos attenant à une habitation où se pratique, soit à des fins utilitaires la culture vivrière de plantes potagères, soit à des fins d'agrément la culture de plantes ornementales. Ce type de jardinage tout en répondant à une fonction utilitaire est un passe-temps et parfois une passion pour les personnes qui le pratiquent.



<http://www.maya-immo.com/vente/maisons/maison-traditionnelle-a-wittelsheim/>

Emplacement : Zone à bâtir ou zone agricole, attenant à une habitation
Les jardins privés se situent majoritairement en zone villas et dans l'espace péri-urbain.

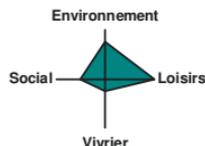
Structure : Parcelle unique
Le jardin est une parcelle unique cultivée par les membres de l'habitation. La production leur est destinée.

Organisation : Privée
Le jardin est entretenu par les résidents de l'habitation.

les formes implantées

II.3 Les week-ends

Espace vert individuel en zone agricole, cultivé sur une surface privée avec la présence d'une infrastructure



L'appellation week-end est un terme utilisé sur le territoire genevois pour définir les espaces dédiés à du loisir notamment de jardinage en zone agricole avec dans leur majorité la présence d'une infrastructure construite non vouée à du logement. Cette activité n'est pas conforme à la zone selon le cadre de loi de la LAT et son développement est ainsi prohibé. Néanmoins, les week-ends présents sur le territoire avant l'entrée en vigueur de la LAT (1972) bénéficient du statut de la situation acquise et peuvent par conséquent perdurer. Malgré ce cadre de loi cette activité à continué de croitre illégalement depuis 1972 et représente en 2007 une surface totale en zone agricole de 108 hectares.



Emplacement : Zone agricole

Les Week-ends se situent exclusivement en zone agricole et ne sont pas conformes à la zone mais bénéficient de la situation acquise s'ils ont été réalisés légalement avant 1972.

Structure : Parcelle unique

Les week-ends sont une parcelle unique de taille très diverse avec la présence d'une infrastructure non dédiée à du logement ayant comme fonction première le loisir. L'activité de jardinage est fortement représentée mais ne constitue pas un impératif de ces espaces.

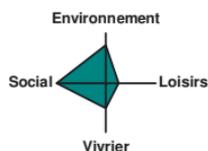
Organisation : Privée

Ces surfaces de terre sont soit en possession des personnes qui en bénéficient soit louées à des tiers. Aucune organisation chapote l'activité.

les formes implantées

II.4 Les jardins d'insertion sociale

Domaine agricole cultivé
par un organisme à but de
réinsertion sociale



L'agriculture d'insertion sociale a comme objectif la réintégration des personnes handicapées, des personnes en situation d'exclusion, en difficultés sociale ou professionnelle, en utilisant le support de la production agricole. C'est par des ateliers de remobilisation dirigés par des professionnels des sphères sociales et agricoles que les jardins permettent aux participants de valoriser leur image sociale et/ou de réintégrer le monde économique par un emploi. Ces jardins sont soutenus par des associations, des privés ou des collectivités publiques.



Emplacement : Zone à bâtir ou zone agricole
Souvent en périphérie des villes en zone agricole

Structure : Domaine agricole

Le domaine agricole dispose d'un capital fermier (serres, étables, machines agricoles,...) et est exploité par des professionnels (agronome, fermier) avec une attention particulière portée sur l'environnement. La production est commercialisée et vendue principalement par le biais de marchés ou de paniers. Le rôle secondaire de la production par rapport à la priorité sociale de l'exploitation ne permet pas l'octroi d'aides financières agricoles.

Organisation : Privée - Associative - Publique

L'agriculture d'insertion sociale est cadrée pas un organisme public, privé ou associatif œuvrant dans le domaine social et utilisant le support de l'agriculture comme outil de réinsertion.

Exemples :

- Selon les principes de l'agriculture biologique, Aigues-Vertes cultive une surface maraîchère de 1.5 hectare et s'est spécialisée dans l'élevage de bovins et de porcs. (<http://www.aiguesvertes.ch/site/pages/default.aspx>)
- Le foyer de requérants de Presinge en collaboration avec la HEPIA (haute école de paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève) a mis en place un potager de 150m² où étudiants et requérants se côtoient pour apprendre mutuellement les uns des autres.

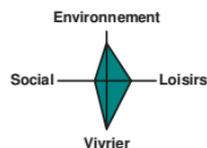
les formes en développement

II.5 Les plantages

Jardins en lots cultivés individuellement dans un espace commun dont l'infrastructure est partagée

A Les jardins partagés

Jardins avec une infrastructure bâtie sur des espaces définis lors des mesures d'aménagement



Les jardins partagés sont une forme de loisir qui s'implantent de manière définitive dans la composition urbaine (zone de verdure et de délassement). Leur rayonnement est à l'échelle du quartier. Ils sont dotés d'une infrastructure partagée bâtie (cabanon central, voies d'accès, espace de détente, casiers individuels ...) Ouvert à tous, cette structure de jardin permet d'optimiser la surface total pour la fonction de jardinage tout en offrant des espace partager pour le loisir de détente. Économes en sol, les jardins partagés est un entre deux entre les jardins familiaux traditionnel et les potagers urbains. Le jardin des Blanchets au Grand-Saconnex en est l'unique exemple à Genève dans lequel un bâtiment commun est équipé notamment de WC, de tables et de casiers individuels.



Emplacement : Zone de verdure et de délassement

- Les jardins partagés est un équipement du quartier à même titre que les équipements sportifs. Il est le produit d'une mesure d'aménagement qui se traduit par leur implantation en zones de verdure et de délassement définies à l'article 24 dans La lAT.

Structure : En lots

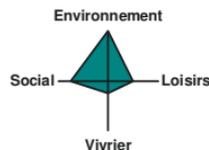
Les jardins sont divisés en grandes parcelles d'environ 100 m², louées et exploitées de manière individuelle. Une infrastructure bâtie et partagée, financée par la commune, est destinée à la dimension de loisir du jardin et aux besoins des usagers. La production ne peut pas être commercialisée.

Organisation : Associative

Le jardin partagé des Blanchets est régi par la Fédération Genevoise des Jardins Familiaux. Organisé en association, cette dernière signe et gère l'ensemble des baux, s'occupe de la gestion des lieux et de la défense des intérêts des locataires.

B Potagers urbains / en ville

Jardins avec une Infrastructure légère (réversible) sur des espaces verts urbain résiduels



Les potager urbain sont une forme de loisirs de proximité qui prend place au pied des immeubles dans les espaces verts résiduels de la ville. Dans une démarche participative et de réappropriation collective des espaces verts résiduels, les potagers urbains ont pour but d'améliorer la qualité de vie des citadins et de dynamiser la vie de quartiers à travers le jardinage. Ils portent des valeurs communes de partage, de créativité, de bien-être et de détente, dans le respect de la terre et de l'environnement.



http://www.meyrin.ch/jahia/Jahia/commune/agenda_21

Emplacement : Zone à bâtir

Ils sont situés au cœur d'un quartier d'habitations denses, facilement accessibles à pied et sur des espaces verts résiduels. La majorité s'implante principalement sur des terrains publics (parc). Depuis, peu ces jardins trouvent leur place sur des parcelles privées mises à disposition notamment aux locataires du propriétaire.

Structure : En lots

Les jardins sont divisés en petites parcelles (de 5 à 50 m²), mises à disposition aux habitants du quartier désirant en bénéficier. Elles sont louées et exploitées de manière individuelle et exclusivement vouées à la culture. La production ne peut pas être commercialisée. L'infrastructure nécessaire (cheminements, alimentation en eau, clôtures de protection) est légère et permet une certaine réversibilité de l'activité.

Organisation : Publique, Privée

Dans la grande majorité, c'est l'administration municipale qui prend la charge de l'aménagement et de l'équipement. Elle s'occupe aussi de la gestion des jardins (inscriptions, gestion de conflits, ...). Dans le cas d'un foncier privé la régie du propriétaire peut ou pourrait jouer le rôle de la municipalité.

Exemples :

° Dans une démarche participative, l'association équiterr en partenariat avec les communes concernées a mis en place deux potagers urbains au Grand-Saconnex, un à Thônex, un à Meyrin et un est en négociation avec Onex. (<http://www.potagersurbains.ch/>)

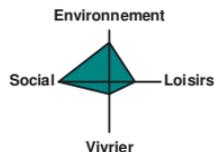
° En ville de Lausanne, le service des parcs et domaines (SPADOM) propose huit plantages occupant au total une surface d'environ 10'000 m² permettant à près de 260 lausannois d'accéder à la terre. (<http://www.lausanne.ch/view.asp?docId=35740&domId=65390&language=F>)

° La Ville de Vernier a mis à disposition de ses citoyens par son service des espaces verts trois sites de plantage. (http://www.vernier.ch/dl.php/fr/4e171405a9e66/ActuVernier_-_juillet_2011_-_web.pdf)

les formes potentielles

II.6 Les jardins collectifs

Jardins à parcelle unique
cultivés en groupe



Les jardins collectifs ne comptent qu'une parcelle unique cultivée en groupe dans un but commun et dirigé. Ils privilégient la mixité sociale par l'implication de jardiniers de tous profils sociaux, ethniques et économiques. Les récoltes sont distribuées collectivement selon des modalités prévues par les participants. Les activités horticoles sont dirigées par un chef jardinier qui initie les participants au jardinage écologique et encourage le développement des compétences sociales du groupe. Les travaux du jardin sont effectués par l'équipe de jardiniers et par des bénévoles.



<http://www.rjq.ca/node/195>

Emplacement : Zone à bâtir

Ils sont situés au cœur d'un quartier d'habitations, facilement accessibles à pied.

Structure : Parcelle unique

Le jardin est une parcelle unique cultivée en groupe sur le principe du jardinage écologique. La production est distribuée entre les participants selon leur entente.

Organisation : Privée - Associative - Publique

Le jardin est ouvert à tout public et peut être géré par des organismes communautaires, des regroupements sociaux, des collectivités publiques ou des privés.

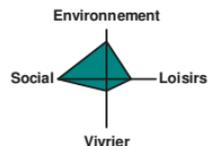
Exemple :

- Le Regroupement des jardins collectifs du Québec (RJQ) vise à consolider les réseaux et à soutenir les organismes qui œuvrent au développement des communautés par le jardinage collectif. (<http://www.rjq.ca/node/96>)

les formes potentielles

II.7 Les jardins rue

Jardins en lots cultivés
individuellement structurant la
composition urbaine



Dans les réflexions d'aménagement urbain l'activité du jardinage s'illustre comme une mesure appropriée pour répondre à un développement urbain durable et éveille par conséquent beaucoup d'intérêts. Par divers règlements d'aménagement de nombreux espaces urbains ne peuvent pas se bâtir et représentent par conséquent un potentiel intéressant pour le développement de cette activité. L'objectif des jardins rue serait d'offrir une accessibilité à la terre pour les nouveaux habitants tout en, d'une part, valorisant ces espaces non-construits et, d'autre part, structurant les compositions et les dynamiques urbaines. Ces jardins rue seraient par conséquent de petite dimension en pleine terre ou en bac en lien direct avec la rue. Leur forme d'aménagement et leur emplacement seraient des éléments clé de la composition urbaine organisant les espaces, générant des ouvertures paysagères, dynamisant la vie de quartier et participant au verdissement de la ville. Le jardin rue est au stade d'idée et nécessite tout un travail créatif et technique pour préciser leur intégration au sein des quartiers dans les futures projets urbains.



Emplacement : Zone à bâtir

Les jardins rue s'inséreraient au sein des quartiers sur des surfaces résiduelles comme éléments urbains structurant de l'espace.

Structure : En lots

Les jardins rue seraient divisés en petites parcelles cultivées individuellement. Une attention particulière devra être portée sur le risque du vandalisme.

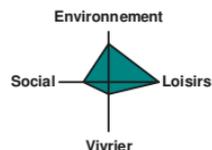
Organisation : Associative, communal, privée

Afin de garantir un entretien approprié pour répondre de leur rôle structurant dans les compositions urbaines, le jardin rue devra certainement être chapoté par une charte qui définira les grands principes. Cette charte peut-être élaborée par une association, une commune ou des privés selon le territoire d'application.

les formes potentielles

II.8 Les jardins nomades

Jardins temporaires en bacs indépendants du sol et déplaçables



Les jardins nomades, connus aussi sous le nom de jardins en bacs, présentent l'avantage d'être indépendants du sol permettant ainsi d'occuper de manière temporaire les surfaces urbaines destinées à la construction, les places publiques accueillant des événements, les terrains dont le sol est contaminé ou encore les espaces comme les toits, les terrasses, les balcons, espaces bénéficiant souvent d'un grand ensoleillement. Ils prennent forme sous l'initiative de privés, d'associations ou de communes dans des bacs, des sacs voire même des bouteilles en pet ou des bidons.



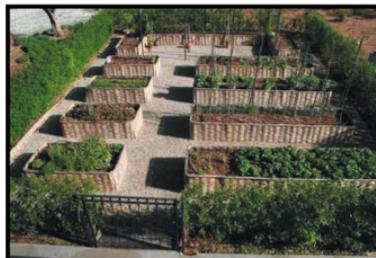
Emplacement: Tout emplacement urbain dénué de sol

Le jardin en bac s'adapte à n'importe quelle surface sur les toits, dans les cours, sur les balcons, sur les sols contaminés, sur les places publiques...

Structure: En bacs



<http://www.crapaud.uqam.ca/>



Organisation: Privée - Associative - Publique

Proposés par des entreprises privées ou des associations, les jardins en bac sont destinés à tout public (école, industrie, commune ...) qui souhaite aménager des surfaces non fertiles en potagers.

L'entretien est pris en charge par l'organisme d'accueil.

Exemple:

-Alternative et le CRAPAUD (Collectif de recherche sur l'aménagement paysager et l'agriculture urbaine durable) proposent différents jardins sur toit en ville de Montréal (Canada).

<http://www.alternatives.ca/projet-campagne/des-jardins-sur-les-toits-montreal>

<http://www.crapaud.uqam.ca/>



SBV Schweizerischer Bauernverband USP Union Suisse des Paysans USC Unione Svizzera dei Contadini UPS Uniuon Purila Svizra

Nouvelles formes d'agriculture: Situation et potentiel de développement en Suisse



Martin Pidoux, septembre 2013

DWBI



Sur la page de couverture, la photo représente les serres de la ferme LUFA à Montréal. L'entreprise LUFA s'est lancée en 2007 dans la production hydroponique de fruits et légumes et approvisionne environ 800 abonnés. Ces projets sont cependant très coûteux (LUFA a investi 2,2 millions de dollars pour sa ferme de 3000 m²) et les conditions de développement à grande échelle sont limitées, mais le haut niveau de productivité et la possibilité de cultiver hors saison des produits à haute valeur ajoutée peuvent en faire ponctuellement un complément intéressant du maraichage en pleine terre¹. De plus, ces nouvelles alternatives pour la production de denrées alimentaires offrent un potentiel important au niveau de la communication et véhiculent une image sympathique et dynamique de l'agriculture.

Table des matières

1. Introduction	4
1.1 Tendances actuelles	4
1.2 Aperçu des nouvelles formes d'agriculture.....	5
2. Agriculture d'agglomération.....	7
2.1 Bref historique.....	7
2.2 Définition.....	8
3. Portrait des nouvelles formes d'agriculture.....	11
3.1 Agriculture dans les projets d'agglomérations	11
Définition	11
Situation globale.....	11
Situation en Suisse.....	13
Potentiel de développement.....	15
3.2 Raccourcissement de la chaîne de vente : la vente directe.....	17
Définition	17
Situation globale.....	17
Situation en Suisse.....	17
Potentiel de développement.....	18
3.3 Agriculture contractuel de proximité	20
Définition	20
Situation globale.....	21
Situation en Suisse.....	21
Potentiel de développement.....	23
3.4 Agriculture verticale	25
Définition	25
Situation globale.....	25
Situation en Suisse.....	26

¹ <http://www.greenetvert.fr/2013/02/11/agriculture-urbaine-effet-de-mode-ou-transition-vers-des-espaces-urbains-vivants/71316> (16 octobre 2013)



Potential de développement	26
3.5 Potagers et jardins urbains	28
Définition	28
Situation globale	29
Situation en Suisse	30
Potential de développement	30
4. Synthèse	32
5. Recommandations pour l'USP	34
5.1 Opportunités et risques pour l'USP	35
5.2 Positionnement de l'USP	35
5.3 Mesures concrètes et mise en œuvre	36
6. Bibliographie	37

Table des illustrations

Illustration 1 : Schéma de von Thunen	7
Illustration 2 : Aperçu de la production de denrées alimentaires en région urbaine et péri-urbaine (Lexique genevois sur l'agriculture urbaine)	9
Illustration 3 : Exemple d'agriculture urbaine au Japon	12
Illustration 4 : Le plus grand verger urbain d'Amérique du Nord à Vancouver	12
Illustration 5 : Cartographie du projet de développement régional genevois (2012)	14
Illustration 6 : Diversification des exploitations agricoles en 2010 (Source : OFS 2012)	18
Illustration 7 : Nombre d'exploitation pratiquant la vente directe par canton (OFS, 2012)	18
Illustration 8 : Evolution du nombre d'initiatives ACP en Suisse (FRACP, 2011)	21
Illustration 9 : Nombre d'initiatives et de contrats ACP en Suisse romande en 2008 (Porcher 2011)	21
Illustration 10 : Part du chiffre d'affaire des exploitations agricoles réalisé au travers des ACP (Tamarcaz, 2012)	22
Illustration 11 : Ferme pyramidale (Despommier et Ellingsen 2013)	25
Illustration 12 : Culture hydroponique de salade à Vancouver	26
Illustration 13 : Ferme aquaponique de Bâle	26
Illustration 14 : Jardins vivriers sur toit (Carrot city 2011)	28
Illustration 15 : Jardins collectifs dans la ville de Detroit	29
Tableau 1 : Avantages et inconvénients de l'agriculture dans les projets d'agglomération	15
Tableau 2 : Avantages et inconvénients de la vente directe	19
Tableau 3 : Motivations à s'engager dans une initiative ACP	20
Tableau 4 : Avantages et inconvénients des ACP	24
Tableau 5 : Avantages et inconvénients de l'agriculture verticale	27
Tableau 6 : Les différents types de jardinage	28
Tableau 7 : Avantages et inconvénients des potagers et jardins urbains	30
Tableau 8 : Conflits et synergies potentiels pour le développement de l'agriculture suisse	32
Tableau 9 : Estimation personnelle du potentiel des nouvelles formes d'agriculture	33



1. Introduction

La société évolue. Tout comme les besoins et les attentes des citoyens et des consommateurs vis-à-vis de l'agriculture qui doit s'adapter en se diversifiant. Aujourd'hui, il n'y a plus « *une exploitation agricole typique* », mais chacune d'entre elles est unique en fonction des stratégies poursuivies. De nouvelles formes d'agriculture émergent, par exemple la vente directe, l'agriculture contractuelle ou encore l'agriculture verticale. Ces nouvelles formes d'agriculture alternatives sont encore marginales en Suisse. Pourtant, elles ne cessent de gagner en importance, jouissent d'un grand écho auprès du large public et bénéficient certainement encore d'un potentiel de développement.

L'objectif de ce rapport est de faire le portrait des nouvelles formes d'agriculture émergentes et d'estimer leur potentiel de développement. Il s'agira ensuite d'en tirer les principales conséquences et de formuler quelques recommandations pour l'Union Suisse des paysans. Le rapport est construit de la manière suivante :

- 1) Synthèse des nouvelles formes d'agriculture, puis précision de celles qui seront considérées dans le cadre de ce travail.
 - ⇒ *Quelles sont les formes d'agriculture qui émergent actuellement ?*
- 2) Bilan de la situation actuelle pour ces nouvelles formes d'agriculture en Suisse et à l'étranger.
 - ⇒ *Quelle importance ont ces nouvelles formes d'agriculture ?*
- 3) Evaluation des opportunités et des risques pour ces nouvelles formes d'agriculture, ainsi que les conflits possibles entre celles-ci et l'agriculture « *conventionnelle* ».
 - ⇒ *Quelles opportunités ces nouvelles formes d'agriculture offrent-elles ?*
- 4) Recommandations en vue de faciliter le positionnement de l'USP sur ce sujet.
 - ⇒ *Quelles conséquences peut-on tirer pour la défense professionnelle ?*

Avant de concentrer notre attention sur les nouvelles formes d'agriculture qui ont vu le jour durant les dernières décennies, il est utile de rappeler les principales tendances qui, à l'heure actuelle, influencent l'agriculture en Suisse et dans le monde.

1.1 Tendances actuelles

La liste ci-dessous est non-exhaustive. L'objectif est de présenter les tendances qui influencent prioritairement l'agriculture actuelle, afin de mieux saisir les motivations pour le développement de nouvelles formes d'agriculture.

- **Croissance de la demande en denrées alimentaires** : La croissance démographique, les changements de structure de la population et la modification des habitudes de consommation conduisent à une augmentation de la demande en denrées alimentaires. En 2050, la demande mondiale devrait augmenter de 125% par rapport à 2005²
- **Raréfaction des ressources** : Suite à la raréfaction des ressources agricoles, la croissance de l'offre en denrées alimentaires est limitée.
 - Cirses alimentaires de 2008
 - Tendance vers une augmentation des prix mondiaux et de leur volatilité

² Lehmann (2013)



- Prise de conscience des problématiques liées à l'alimentation.
- Landgrabbing
- **Urbanisation de la société** : En 2011, 73 % de la population suisse vivait en région urbaine, dont 37% dans les 5 plus grandes agglomérations (Zürich, Genève, Bâle, Berne, Lausanne).
 - la part de la population qui a un lien direct avec le monde rural et l'agriculture tend à diminuer.
 - Les besoins et les attentes des citoyens et des consommateurs vis-à-vis de l'agriculture se modifient.
 - Les consommateurs deviennent plus « méfiants » par rapport aux aliments qu'ils mangent.
 - Les régions urbaines tendent à s'agrandir au détriment des régions rurales.
- **Mitage du territoire** : La pression sur le territoire suisse est énorme, particulièrement en régions urbaines et périurbaines, où les zones construites grignotent toujours plus les zones agricoles.
 - Le terrain se raréfie et devient une ressource de plus en plus chère.
- **Habitude de consommation** : On observe dans les pays industrialisés une forte augmentation du taux d'obésité et de surcharge pondérale. Paradoxalement, les effets de l'alimentation sur la santé préoccupent de plus en plus les consommateurs.
 - Le consommateur cherche à s'alimenter sainement (produits bio, sans OGM,...)
 - Les régimes alimentaires changent (Slow food, végétarisme, végétalisme, crudivores, ...)
- **Evolutions de la chaîne agro-alimentaire** : Les transformateurs et les distributeurs bénéficient souvent de positions oligopolistiques.
 - Les marchés agricoles sont peu transparents, notamment au niveau de la répartition des marges.
 - Les ciseaux entre les prix aux producteurs et aux consommateurs ne cessent de s'écarter.
 - La dépendance des producteurs vis-à-vis des transformateurs et des consommateurs s'accroît.
- **Agriculture sous pression** : Le secteur agricole suisse est sous pression à plusieurs niveaux :
 - La politique agricole encourage toujours plus l'agriculture à fournir des services non-marchand, tel que l'entretien du paysage, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, le bien-être des animaux, etc....
 - Tendanciellement, les marchés agricoles se libéralisent. Pour survivre, les agriculteurs suisses doivent augmenter leur compétitivité.

1.2 Aperçu des nouvelles formes d'agriculture

Face à cette évolution structurelle, les exploitations s'adaptent et développent des stratégies, exceptionnellement de nouvelles exploitations agricoles voient également le jour. Des opportunités existent à différents échelons. Bien qu'il ne soit pas toujours facile de procéder



à une classification, le schéma ci-dessous illustre, dans les grandes lignes, les principales alternatives pour les exploitations agricoles.

Alternatives au niveau de l'organisation (Forme juridique, collaboration inter-entreprise, agriculture contractuelle de proximité, autres formes de collaboration)		
<p>Alternatives au niveau du mode de production (Agriculture bio, aquaculture, permaculture, agroforesterie, spécialisation, etc.)</p>	<p>Diversification (Agriculture basée sur la fourniture de services et développement d'activités proches de l'agriculture)</p>	<p>Alternatives au niveau de la Commercialisation (Raccourcissement de la chaîne de vente: vente directe, vente pour la restauration collective, plateforme de commercialisation, etc.)</p>

Les potentiels de développement pour les exploitations agricoles sont multiples et se situent à plusieurs niveaux. Un schéma détaillé (annexe 1) tente de résumer ces différents potentiels. La liste est non-exhaustive. Il s'agit surtout ici de montrer la diversité des alternatives possibles.

Dans le cadre de ce travail, nous n'avons pas les ressources pour analyser en détail chacune des alternatives à l'agriculture « *conventionnelle et traditionnelle* ». Aussi, nous avons décidé de concentrer l'attention sur les alternatives qui répondent à une tendance importante qui s'observe en Suisse : l'**urbanisation** et l'émergence d'une agriculture d'agglomération. Ce phénomène n'est pas marginal, car actuellement en Suisse **plus de la moitié des exploitations agricoles se situent dans la zone péri-urbaine et environ un quart en région urbaine**³.

³ Bourdin (2013)



2. Agriculture d'agglomération

2.1 Bref historique

Bien que les notions « d'agriculture » et de « ville » ou d'« agglomération » paraissent contradictoires, les interactions entre ces deux mondes existent depuis toujours. Le phénomène n'est pas nouveau et différents auteurs ont montré la présence de l'agriculture en ville déjà au Néolithique. En 1826, Johann Heinrich Von Thunen a conceptualisé l'aménagement territorial autour de la ville avec une succession de ceintures agricoles.

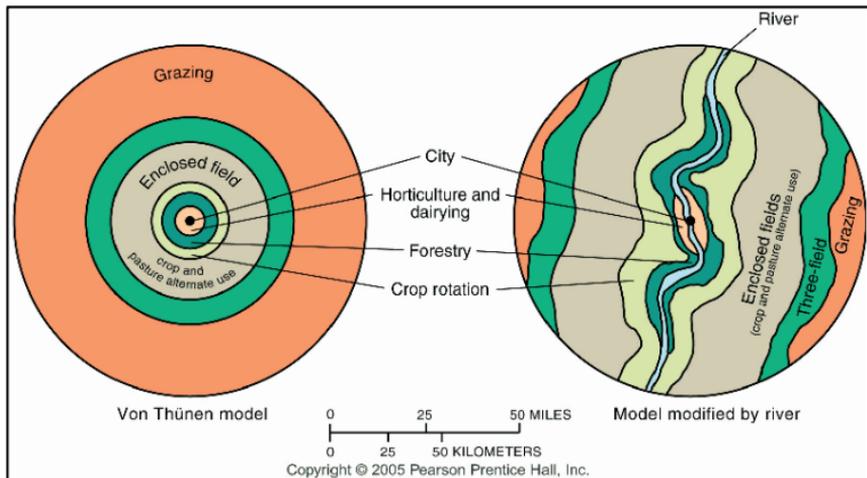


Illustration 1 : Schéma de von Thunen

À partir de la fin du XIX^{ème} siècle, l'essor de la mobilité et la mondialisation des échanges agricoles rendent caducs la proximité spatiale autrefois nécessaire entre producteurs et consommateurs schématisée par von Thunen. Les villes et l'agriculture prennent leur distance. L'utilisation des déchets urbains dans l'agriculture est également progressivement proscrite pour des questions d'hygiène. Ceux-ci sont traités dans les stations d'épuration⁴. La prise de distance entre ville et agriculture s'est ensuite poursuivie tout au long du XX^{ème} siècle, excepté durant les périodes de crise (Ex : plan Wahlen), pour aboutir à une séparation quasiment complète à la fin du siècle passé.

Pourtant, depuis les années 2000, le lien agriculture-ville reprend de l'importance. Ce regain d'actualité est à mettre en lien avec le contexte de crises économiques, environnementales et sociales à l'échelle mondiale et les questionnements suscités par le modèle productiviste de l'agriculture actuelle. La durabilité, la qualité, la traçabilité préoccupent de plus en plus les consommateurs. La relation ville-agriculture est ancestrale, mais le concept d'« agriculture urbaine » ou « agriculture d'agglomération » est récent. Il est le fruit de ce regain d'intérêt des consommateurs pour la provenance des denrées alimentaires.

⁴ Cavin, Niwa (2011)



2.2 Définition

L'agriculture d'agglomération se définit comme *la culture, la transformation et la distribution de différents produits agricoles à l'intérieure ou à la périphérie d'une ville ou d'une métropole*⁵. Selon cette définition, l'agriculture d'agglomération se distingue de l'agriculture en région rurale uniquement de par sa situation géographique. Cependant, les conditions-cadre en régions urbaines font que l'agriculture doit y répondre à des attentes souvent différentes qu'en régions rurales. Les deux enjeux principaux pour l'agriculture dans les régions urbaines sont :

- **Produire, transformer et commercialiser des denrées alimentaires en région urbaine.**
- **Gérer l'utilisation du terrain agricole dans la ville ou à sa périphérie.**

Aussi, il est intéressant de mentionner que **l'agriculture en ville, n'est pas réservée aux agricultrices ou aux agriculteurs**, mais ouverte à tous. Le lien entre propriété foncière et production agricole y est souvent très différent qu'en zone rurale. À ce niveau, il faut différencier⁶:

- **L'agriculture**, dont la fonction est de produire un revenu financier à partir de l'exploitation de la terre. En suisse, au niveau des statistiques, une exploitation agricole doit atteindre au moins l'une des valeurs minimales suivantes : 1 hectare de surface agricole utile, 30 ares de cultures spéciales, 30 ares de cultures sous abri, 8 truies mères, 80 porcs à l'engrais ou 300 unités de volaille.
- **Le jardinage**, dont les finalités principales portent sur des fonctions sociales, environnementales, vivrières ou de loisirs.

⁵ Mongeot (2006)

⁶ Ansaldo, Wegmuller (2012)

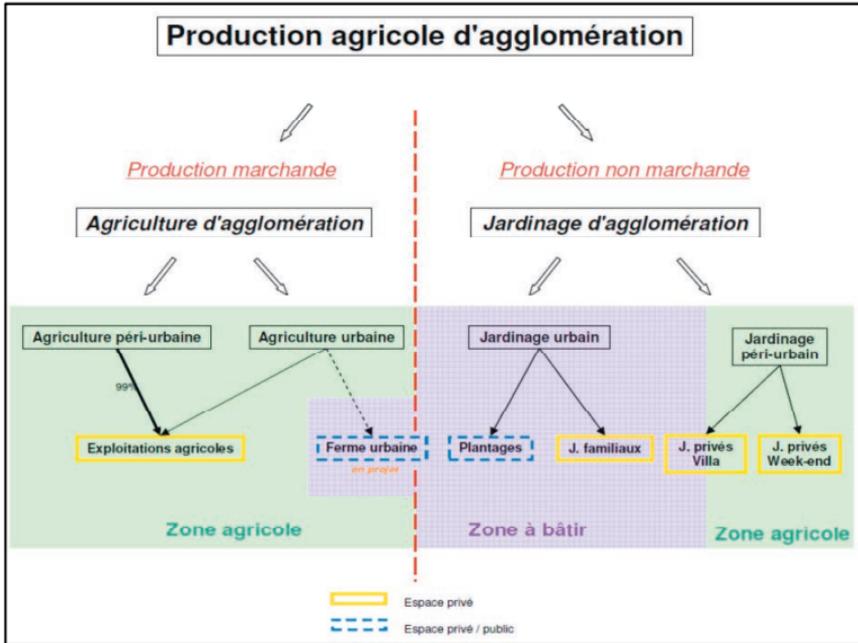


Illustration 2 : Aperçu de la production de denrées alimentaires en région urbaine et péri-urbaine (Lexique genevois sur l'agriculture urbaine)

L'illustration 5 résume les différentes formes de production agricole que l'on peut rencontrer dans une agglomération. Ces formes sont complémentaires. Elles ont chacune leur importance et remplissent chacune des missions différentes. De manière générale, les formes d'agriculture urbaines sont très différentes à travers le monde et se caractérisent par trois grandes catégories d'approches scientifiques⁷ :

1. Agriculture urbaine dans les pays du sud
2. Agriculture péri-urbaine
3. Jardinage ou plantage urbain

Dans les pays du sud (1), l'agriculture d'agglomération prend avant tout la forme d'une agriculture vivrière, mise en place par les citoyens eux-mêmes dans les espaces interstitiels de la ville. Elle joue un rôle important dans la sécurité alimentaire des populations urbaines. Nous n'allons pas nous attarder sur cette forme d'agriculture urbaine dans le cadre de ce rapport.

Dans les pays occidentaux, l'agriculture urbaine peut se décliner en deux tendances. La première caractérise les systèmes agricoles des périphéries urbaines (2) qui doivent répondre à des enjeux bien spécifiques. La liste ci-dessous présente certains enjeux spécifiques à la production agricole dans une agglomération.

- Forte pression sur le terrain agricole. Cette pression ne va pas diminuer dans les années à venir, car la population suisse va continuer à croître.

⁷ Cavin, Niwa (2011)



- Regards permanents de la population non-agricole sur les activités de l'exploitation. Les exploitations agricoles des agglomérations sont exposées aux regards critiques de la population urbaine. L'image qu'elles véhiculent est déterminante pour l'image de l'agriculture dans son ensemble.
- Utilisation variée de la zone agricole. En région urbaine, plus qu'ailleurs, la zone agricole remplit de multiples fonctions. En plus de la production de denrées alimentaires, elle est utilisée à des fins de loisir, de délasserment, de ressourcement, etc.
- Proximité du marché pour les produits agricoles et pour les services.
- Proximité du marché de travail. Cela favorise l'agriculture à temps partiel et permet à un ou plusieurs membres de la famille de chercher un revenu hors de l'exploitation.
- Proximité avec les autres secteurs de l'économie. À ce niveau, les déchets de certaines entreprises peuvent être mis en valeur dans l'agriculture. Il s'agit ici de considérer l'agglomération comme un métabolisme et d'optimiser les flux énergétiques entre les différents secteurs.

Face à ces enjeux ou à ces opportunités, les systèmes agricoles en périphéries des villes se sont diversifiés en s'adaptant aux besoins urbains. Cette thématique est particulièrement développée en France, en Belgique, en Canada et aux Pays-Bas. Dans le cadre de ce rapport, nous allons nous pencher plus en détail sur les thèmes suivants :

- **Agriculture dans les projets d'agglomération (chapitre 3.1)**
- **Raccourcissement de la chaîne de vente : vente directe (chapitre 3.2)**
- **Agriculture contractuelle de proximité (chapitre 3.3)**
- **Agriculture verticale (chapitre 3.4)**

Pour finir, la dernière approche de l'agriculture urbaine concerne les potagers et jardins urbains, sous forme communautaire ou collective (3). Cette forme de jardinage se rapproche des pratiques agricoles urbaines du sud avec une prédominance de l'autoconsommation. En revanche, les objectifs, au-delà de la production de denrées alimentaires, sont avant tout de renforcer la cohésion sociale et de mettre en place des espaces de loisir et de détente. Dans le cadre de cette étude nous allons rapidement survoler cette forme d'agriculture urbaine qui nous concerne moins (chapitre 3.5).



3. Portrait des nouvelles formes d'agriculture

3.1 Agriculture dans les projets d'agglomérations

Définition

Comme nous l'avons vu, l'agriculture prend une place de plus en plus importante en régions urbaines et péri-urbaines. Dans ce contexte, il est légitime d'intégrer la question agricole dans le cadre de développement de projets d'agglomération. Il ne s'agit pas ici de définir une nouvelle forme d'agriculture au sens stricte, mais de mettre en évidence un nouveau partenariat entre l'agriculture et les agglomérations.

Dans le cadre de projets d'agglomération, il s'agit d'intégrer l'agriculture en :

- Définissant ses usages (entretien du paysage / approvisionnement de la ville en denrées alimentaires de proximité / maintien de la biodiversité / autres)
- Planifiant la place qui lui sera dévolue (friction entre espaces agricoles et urbains et synergies possibles)
- Définissant le rôle de chacun urbanistes, agronomes, autres
- Analysant les synergies possibles entre l'agriculture et les autres secteurs de l'économie actifs dans l'agglomération (industries, secteurs des services, touristes)

Situation globale

À ce niveau, nous souhaitons rapidement présenter les tendances actuelles dans le domaine de l'intégration de l'agriculture dans le cadre de projets d'agglomérations à l'échelle internationale. Des exemples, illustreront certaines approches, où le développement de l'agriculture a été intégré et pensé en adéquation avec le développement de l'agglomération.

Avant l'agriculture, c'est la question du paysage qui a joué un rôle important pour les urbanistes depuis 1900. Mais l'entrée du paysage en ville a sans doute été un déclencheur pour l'émergence de l'agriculture urbaine⁸. Par exemple, Le Corbusier se pencha en 1929 déjà sur l'intégration des paysages agricoles aux logements collectifs dans son projet initial de « Cité Radieuse ». Les surfaces de production agricole urbaines se limitaient cependant essentiellement à leur fonction paysagère et répondaient aux besoins des citoyens à être connecté au monde naturel.

D'un autre côté, le système alimentaire a certes toujours joué un rôle vital dans l'organisation des villes, mais la mise en place de réseaux logistiques extrêmement performants et l'industrialisation du secteur agroalimentaire ont permis de découpler l'agriculture dans son rôle de production de denrées alimentaires et la ville. Or, depuis le début des années 2000, on observe de plus en plus d'initiatives agricoles urbaines professionnelles ou non. Pour l'heure, la production de denrées alimentaires issues de l'agriculture strictement urbaine reste anecdotique et ne participe que marginalement à l'approvisionnement de la ville. Cependant, des études de cas révèlent la possibilité d'améliorer la sécurité alimentaire de certaines villes au travers de l'agriculture urbaine⁹. Attention, la ségrégation entre production agricole et régions urbaines, telle que nous la connaissons en Europe et en Amérique du nord, ne se retrouve pas partout dans le Monde. Aussi, en Asie, la planification des très

⁸ Verzone, Dind (2011)

⁹ La revue durable No 43 (2011)



SBV Schweizerischer Bauernverband USP Union Suisse des Paysans USC Unione Svizzera dei Contadini UPS Unión Purila Svizra

grandes villes se serait toujours faite dans le respect de la mixité entre les espaces urbaines et les zones rurales. D'après le ministère de l'agriculture, de la forêt et de la pêche du Japon, une surface agricole de 1.1 millions d'hectares se trouve en zone urbaine. Au Japon, 25% des exploitations agricoles sont en régions urbaines¹⁰.



Illustration 3 : Exemple d'agriculture urbaine au Japon

Pour éviter la confusion entre agriculture et jardinage, la notion de « *Food Urbanism Initiative*¹¹ » a vu le jour. Cette notion inclut une large gamme d'initiative et cherche à aborder simultanément les problématiques de la production agricole, de l'organisation urbaine, de l'aménagement du territoire, des enjeux sociaux, esthétiques et environnementaux. Le food urbanism reflète les tendances émergentes au niveau de la production agricole en ville et propose une approche interdisciplinaire entre les différents acteurs. Le « resource centers of urban agriculture and food security »¹² (RUAF) regroupe la documentation sur ce thème et apporte conseil et assistance aux gouvernements et aux acteurs souhaitant développer des activités dans ce domaine. Le portail internet « www.foodurbanism.org »¹³ propose un recensement de tous les projets qui ont été diffusés sur internet.



Illustration 4: Le plus grand verger urbain d'Amérique du Nord à Vancouver

¹⁰ <http://www.cityfarmer.info/2013/06/21/urban-agriculture-in-asia-lessons-from-japanese-experience/> (28.08.2013)

¹¹ <http://www.foodurbanism.org/what-is-food-urbanism/> (28.08.2013)

¹² <http://www.ruaf.org/>

¹³ <http://www.foodurbanism.org/>



Situation en Suisse

Sur un plan géographique, l'agriculture et la ville sont extrêmement proches en Suisse. Le plateau suisse est un réseau très dense de villages, de petits centres urbains, d'agglomérations et de zones agricoles. Dans ce contexte, l'agriculture n'est jamais réellement éloignée des centres urbains. Cependant, en Suisse, l'agriculture incarne traditionnellement la campagne, en opposition à la ville qui s'étend sur le sol agricole qu'elle détruit. Mais les mentalités évoluent. La Suisse urbaine s'impose progressivement dans le territoire et la notion d'agriculture urbaine prend progressivement de l'importance en Suisse également¹⁴. Les agglomérations de Bâle¹⁵ et de Genève connaissent d'ores et déjà un développement important à ce niveau.

Exemple : L'agriculture dans le cadre du projet d'agglomération du grand Genève¹⁶.

L'agriculture genevoise, c'est 11'000 ha de surface agricole utile, environ 430 exploitations qui produisent pour une valeur d'environ CHF 250 millions, pour un PIB cantonal d'environ CHF 45 milliards par année. Dans un tel contexte, la question se pose de savoir si l'agriculture genevoise a encore un avenir. Dans le cadre du projet d'agglomération du grand Genève, la place et la mission de l'agriculture ont été repensées en perspectives des nouveaux enjeux qui l'attendent.

En 2001, l'adoption de la politique des agglomérations de la Confédération a incité les agglomérations à concevoir une vision transversale de leur développement en considérant, parallèlement à l'urbanisation et à la mobilité, des aspects environnementaux. Cette nouvelle approche a conduit les urbanistes à s'interroger sur le rôle des espaces agricoles dans les zones urbaines et péri-urbaines, où la majorité de la population suisse vit. Dans le cas de l'agglomération de Genève, cela a conduit à une prise de conscience de l'importance des différents enjeux liés aux activités agricoles. Les espaces agricoles, qui étaient considérés jusque-là comme une réserve foncière pour le développement de la ville, sont de plus en plus reconnus pour leurs multiples contributions en faveur de la sécurité alimentaire, de la cohésion sociale et de l'équilibre environnemental. Dans une enquête réalisée en 2008, 85% des personnes interrogées répondent avoir déjà consommé des produits agricoles genevois et 78% aimerait en consommer davantage. Le changement de paradigme fait son chemin. L'agglomération genevoise, qui compte désormais 800'000 habitants, était alors une menace permanente pour l'agriculture en raison de la pression exercée sur les surfaces agricoles. Elle devient une opportunité avec un énorme potentiel de création de valeur ajoutée pour l'agriculture du bassin genevois. Celle-ci doit alors savoir s'adapter aux attentes des consommateurs pour saisir cette opportunité.

Dans ce contexte, deux approches sont développées en parallèle dans le cadre du projet d'agglomération en plus des démarches liées à l'urbanisme et à la mobilité. Le « Plan paysage » est mené dès 2007 et, dès 2008, le « Projet agricole d'agglomération » vient le compléter. Ces deux démarches parallèles et continuellement en interaction ont comme objectif commun de valoriser les atouts de l'agriculture de l'agglomération, en préservant les espaces nécessaires à la production et en promouvant les structures nécessaires à son développement.

¹⁴ Cavin, Niwa (2011)

¹⁵ <http://www.urbanagriculturebasel.ch/300.php> (28.08.2013)

¹⁶ Barthassat, Beuchat, Dériaz (2011) et entretien avec François Erard du 05.07.2013



À l'origine, les milieux agricoles étaient sceptiques et prudents face au projet agricole d'agglomération. Ils craignaient que les enjeux soient centrés autour de l'urbanisme et des transports et que l'agriculture soit occultée dans les débats. D'un autre côté ils craignaient qu'une telle démarche nécessite un investissement important en temps sans conduire à des mesures concrètes au bénéfice des agriculteurs. Cependant, il est vite apparu que si l'agriculture désirait être réellement prise en compte comme un partenaire, il fallait qu'elle s'implique dans le processus et qu'elle participe activement au débat. Ainsi, dans un second temps, des représentants du monde agricole se sont organisés pour participer aux discussions et faire entendre leur voix. Cela a permis aux urbanistes, architectes et ingénieurs de prendre conscience des réalités et des visions de l'agriculture. De l'autre côté, les représentants du secteur agricole ont saisi les atouts que pouvaient offrir un tel projet d'agglomération.

À l'issue de cet important travail participatif, et après avoir analysé les forces et les faiblesses de l'agriculture, un projet agricole d'agglomération a vu le jour. Son objectif central est d'assurer la pérennité et de consolider la place du secteur agricole dans le développement de la région au travers du renforcement de ses différentes fonctions. Pour atteindre cela, des mesures concrètes sont envisagées :

- *Promotion des produits de l'agriculture de la région au travers d'actions coordonnées de valorisation des produits locaux* (cela a contribué à renforcer le rôle de l'office de promotion des produits agricoles de Genève, l'OPAGE, notamment à travers la marque « Genève Région – Terre avenir »)

- *Aménagement du territoire : Développement d'instruments de planification territoriale qui permettent de définir et de préserver les espaces agricoles* (Genève a une des politiques les plus restrictives de Suisse en terme d'aménagement du territoire)

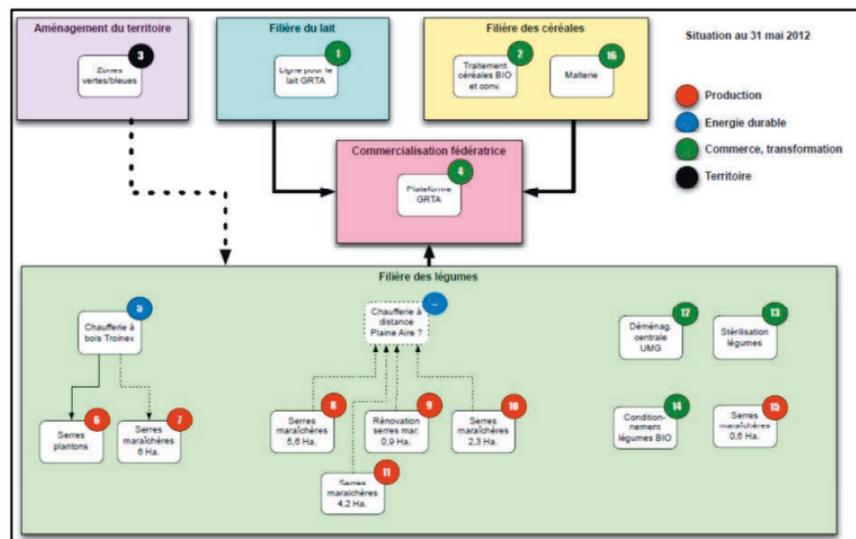


Illustration 5 : Cartographie du projet de développement régional genevois (2012)



- *Structure : Développement de projets au niveau de l'agglomération afin de renforcer les filières de production* (Dans ce cadre, Genève a développé un concept novateur pour favoriser la distribution des produits régionaux et du terroir dans l'agglomération en mettant sur pied une plateforme centralisée pour la distribution de ceux-ci, selon l'illustration 8. L'objectif est de renforcer la place de ces produits, notamment au niveau de la restauration privée et collective. À ce niveau, le projet d'agglomération a contribué à ce que le canton, la ville et les milieux agricoles défendent un projet commun et unissent leurs moyens et leurs compétences pour le mener à bien. Ce projet, budgété à CHF 65 millions sur une durée de 6 ans, a notamment obtenu un soutien à hauteur de CHF 12 millions de la Confédération, via le soutien aux projets de développement régional, de la ville de Genève et du Canton)

- *Agroenvironnement : Dans ce domaine, il s'agit d'accompagner et de coordonner les différentes mesures agroenvironnementales pour accroître leur efficacité et leur cohérence.*

Il est bien clair que le projet agricole d'agglomération ne résout pas tous les problèmes et n'élimine pas toutes les frictions possibles entre l'agriculture et le développement urbain. Cependant, il a permis de mettre en place un *modus vivendi* permettant d'utiliser les synergies entre ces deux mondes. Il a permis de consolider considérablement la place de l'agriculture dans l'agglomération et de développer une unité de vue entre les différents acteurs quant à son développement. Le projet agricole contribue à renforcer les relations entre ville et campagne autour d'un projet commun.

Potentiel de développement

Le cas genevois est certes particulier et ne peut pas être reproduit tel quel dans les autres agglomérations suisses. Cependant, l'urbanisation grandissante laisse penser que les villes deviendront des partenaires incontournables à l'avenir et que, dans ce contexte, l'agriculture a tout intérêt à s'en rapprocher. Les projets d'agglomérations sont un outil intéressant pour réunir les représentants des agglomérations, des cantons et du secteur agricole.

Avantages	Inconvénients
Vision du développement de l'agriculture en adéquation avec celui de l'agglomération	Investissement en temps et en énergie
Rapprochement entre les différents partenaires (urbanistes, secteur agricole)	Risque que l'agriculture soit en retrait par rapport à d'autres thématiques
Possibilité d'obtenir de nouvelles mesures de soutien	Pression des milieux écologiques et économiques
Meilleure compréhension des enjeux agricoles au niveau des autorités locales et cantonales	Risque de restreindre l'agriculture au niveau de sa fonction paysagère et environnementale
Meilleure compréhension de la part des milieux agricoles des attentes envers l'agriculture	Risque de scission entre l'agriculture urbaine et péri-urbaine et l'agriculture en milieu rural
Plateforme de communication	

Tableau 1 : Avantages et inconvénients de l'intégration de l'agriculture dans les projets d'agglomération

En vue d'encourager l'intégration de l'agriculture dans les projets d'agglomération, les mesures et les adaptations des conditions-cadre suivantes sont envisageables :



SBV Schweizerischer Bauernverband

USP Union Suisse des Paysans

USC Unione Svizzera dei Contadini

UPS Uniun Purila Svizra

- Informer et communiquer autour de l'expérience de l'agglomération du grand Genève.
- Encourager les représentants du monde agricole à s'investir suffisamment tôt dans le processus de projet d'agglomération pour faire entendre leur voix.
- Contacter et informer les représentants des agglomérations sur les enjeux de l'agriculture.
- ...



3.2 Raccourcissement de la chaîne de vente : la vente directe

Définition

Le raccourcissement de la chaîne de vente est défini comme « Le développement des systèmes de distributions qui réduisent le nombre d'intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs (acheteurs, industries de transformation, grossistes, distributeurs...) afin qu'une plus grande part du prix payé par les consommateurs revienne aux producteurs. La vente directe permet d'éviter tout intermédiaire, tandis que les circuits courts peuvent faire intervenir un petit nombre d'intermédiaires.¹⁷ » On distingue **les ventes directes et indirectes**, selon le nombre d'intervenants entre le producteur et le consommateur.

Ventes directes¹⁸:

- Les ventes à la ferme / Les ventes par des points de vente collectifs / Les ventes par des paniers collectifs / La vente sur des marchés polyvalents / La vente sur des marchés de producteurs / La vente sur des marchés à la ferme / La vente en tournées / La vente par des points de relais de livraison / La vente à domicile / La vente à distance par correspondance / La vente dans des foires ou des salons

Ventes indirectes :

- La vente aux restaurations traditionnelles / La vente aux restaurations collectives / La vente aux fermes auberges / La vente aux commerçants / La vente aux dépôts-ventes

Situation globale

Il n'existe pas de statistique qui donne un aperçu de l'importance de la vente directe à l'échelle internationale. Dans tous les cas, la situation est probablement extrêmement différente d'un pays à l'autre ; entre les pays industrialisés, dont une grande partie de la production agricole est écoulee vers l'industrie agroalimentaire ou le commerce de détail et les pays où l'agriculture de subsistance reste encore la principale activité de la population.

Dans les pays industrialisés, le raccourcissement de la chaîne de vente, loin d'être une invention contemporaine, connaît un regain d'intérêt. L'évolution des attentes des consommateurs et les nouvelles technologies de l'information en sont probablement le déclencheur.

Situation en Suisse

Une des principales caractéristiques de l'agriculture en région urbaine est certainement la proximité avec les consommateurs. Aussi, le raccourcissement de la chaîne de vente est une stratégie importante poursuivie par de nombreuses exploitations. Le graphique 9 montre qu'environ 12% des exploitations suisses sont actives dans la vente directe de produits agricoles.

¹⁷ Danau (2011)

¹⁸ Waldispöhl (2012)



SBV Schweizerischer Bauernverband

USP Union Suisse des Paysans

USC Unione Svizzera dei Contadini

UPS Uniu Purila Svizra

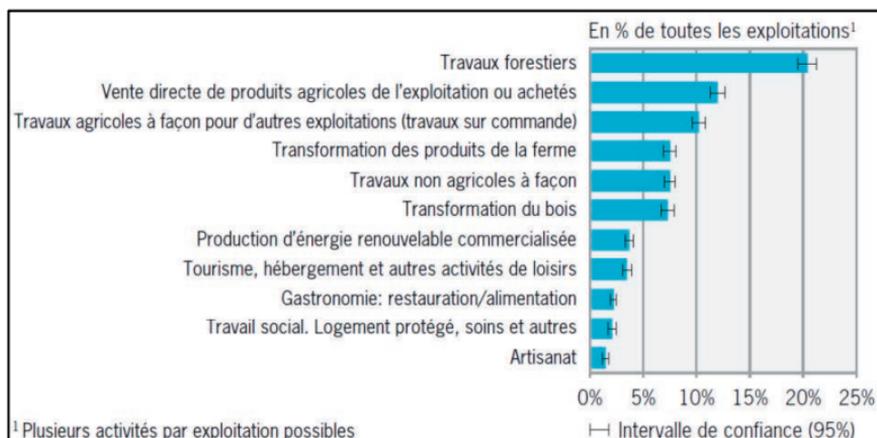


Illustration 6 : Diversification des exploitations agricoles en 2010 (Source : OFS 2012)

Les cantons urbains comme Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Genève sont ceux dont les exploitations pratiquent le plus la vente directe. En revanche, les cantons de Suisse centrale et de Fribourg sont moins actifs dans ce domaine (Illustration 10).

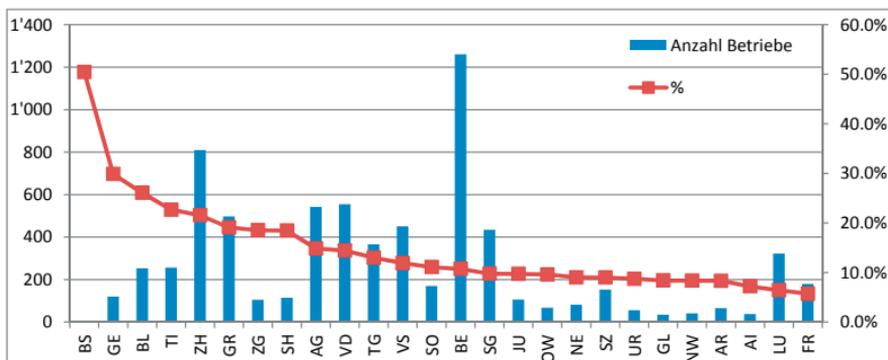


Illustration 7 : Nombre d'exploitation pratiquant la vente directe par canton (OFS, 2012)

Selon une étude de l'ART, sur les 12% des exploitations agricoles suisses qui effectuent de la vente directe environ 6% en retirent un chiffre d'affaire supérieur à 10'000 CHF. Le chiffre d'affaire moyen tiré de la vente directe entre 2005 et 2008 est estimé à 38'000 CHF par exploitation. Ce sont les exploitations biologiques de plaine qui connaissent la plus forte implantation de la vente directe (28%). Concernant les types de production, la vente directe touche particulièrement les cultures spéciales (23%) et les vaches-mères (17%). Elle rencontre moins de succès dans les grandes cultures (8%) et le lait commercialisé (12%).

Potentiel de développement

La vente directe est déjà bien implantée en Suisse, elle dispose certainement encore d'un potentiel de développement, notamment en fonction des nouvelles technologies de l'information, mais ce potentiel est limité. En effet, la vente directe est mieux adaptée à



certaines denrées alimentaires (fruits, légumes, vin, viandes) qu'à d'autres (céréales, lait) et son potentiel de développement reste très limité dans les régions décentralisées.

Avantages	Inconvénients
Augmente la transparence concernant la production et la commercialisation	Peu appropriée pour certains produits agricoles
Augmente les liens de proximité entre producteurs et consommateurs	Coûts de transaction très élevés
Renforce l'approvisionnement alimentaire de proximité	Peu appropriée aux régions décentralisées et non-touristiques
Répond à la demande de produits locaux	Ne touche qu'un faible pourcentage des consommateurs
Maîtrise les coûts de transports grâce à des circuits logistiques raccourcis	
Valorise le savoir-faire des régions	

Tableau 2 : Avantages et inconvénients de la vente directe (Waldspühl 2012)

En vue d'encourager la vente directe, les mesures et les adaptations des conditions-cadre suivantes sont envisageables :

- Prendre en compte des activités de vente directe dans la définition des critères UMOS.
- Mettre à disposition des outils informatiques pour promouvoir et encourager la vente directe.
- Encourager la mise en place et le développement de plateformes de distribution pour les produits régionaux et les produits du terroir (ex : la halle romande¹⁹)
-

¹⁹ <http://www.halle-romande.ch/>



3.3 Agriculture contractuel de proximité

Définition

L'agriculture contractuelle de proximité est une forme de vente directe des produits agricoles qui lie directement le producteur au consommateur, mais pas seulement. Elle se définit comme : "L'agriculture contractuelle de proximité (ACP) lie par contrat des consommatrices et un/des producteur-trice-s d'une région définie pour un approvisionnement de produits alimentaires. Ce contrat définit la qualité, la quantité, le mode de production, les prix et les modalités de livraison des produits"²⁰

Les ACP peuvent prendre plusieurs formes²¹ :

- **Les coopératives** : Les consommateurs sont membres de la coopérative et ils engagent des producteurs qui deviennent salariés de la coopérative.
- **Les initiatives associatives** : Une association regroupant des consommateurs et/ou des producteurs organise la distribution de produits provenant d'une ou plusieurs exploitations.
- **Les initiatives individuelles** : Un agriculteur propose des produits sous forme contractuelle à des consommateurs individuels.

Le contrat règle ensuite les modalités entre le producteur et le consommateur. Il porte généralement sur une durée d'une année et définit la qualité, la quantité, le mode de production, les prix et les modalités de livraison des produits. Dans certain cas, une participation des consommateurs aux travaux de l'exploitation est également prévue.

Motivations pour les producteurs	Motivations pour les consommateurs
Prix fixés à l'avance en fonction des coûts de production	Provenance et mode de production connus (transparence des prix / du mode de production et au niveau de la transformation)
Prix stables	Produits de saison
Intégration verticale dans la filière alimentaire jusqu'au consommateur	Lien et connaissance sur l'agriculture de la région
Echange avec les consommateurs (qualité / diversité / prix / modes de production / etc.)	Produits frais et diversifié
Rendre visible le métier de paysan et le revaloriser	Dialogues avec les producteurs et possibilité de « faire changer les choses »
Produire pour les habitants de la région	

Tableau 3 : Motivations pour les producteurs et les consommateurs à s'engager dans une initiative ACP (Tamarcaz, 2011)

Les motivations sont nombreuses pour s'engager dans une initiative ACP, au niveau des producteurs et des consommateurs. Cependant, il s'agit d'une démarche importante qui se caractérise par une approche complètement différente du mode de consommation et de production des denrées alimentaires centrées sur le principe de la souveraineté alimentaire. Les ACP présentent une modèle qui favorise l'interdépendance, la solidarité et la proximité.

²⁰ Charte de la fédération romande de l'agriculture de proximité

²¹ Porcher (2011)



Situation globale

Les initiatives ACP sont nées dans les années 1960 au Japon. Des mères de familles soucieuses de la qualité des produits se sont organisées en vue de se procurer des aliments frais et sains et de favoriser les relations directes avec les paysans locaux. Elles ont ensuite proposés à ceux-ci des contrats garantissant l'achat de leurs produits contre le renoncement à l'utilisation de produits chimiques. Il s'agit des « *Teikei* ». Actuellement, on estime à 30% la part de denrées alimentaires échangée de manière contractuelle au Japon²². Des initiatives ACP sont ensuite apparues au Etats-Unis dès 1980 (Community supported agriculture), puis au Canada et en Angleterre en 1990 et en France dès 2001 (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne). Actuellement, des formes d'ACP ont vu le jour dans plus de 25 pays.

Situation en Suisse

En Suisse, la première initiative contractuelle de proximité a vu le jour en 1978. Il s'agit de la coopérative « les jardins de Cocagne » dans le canton de Genève. Une seconde coopérative « La clé des champs » est née en 1982 dans le Jura. Puis, le nombre d'ACP a explosé à partir de 2003. Actuellement, on recense plus de 30 initiatives ACP sur l'ensemble du territoire suisse. Celles-ci se sont fédérées sous la bannière de la Fédération romande de l'agriculture contractuelle de proximité (FRACP).

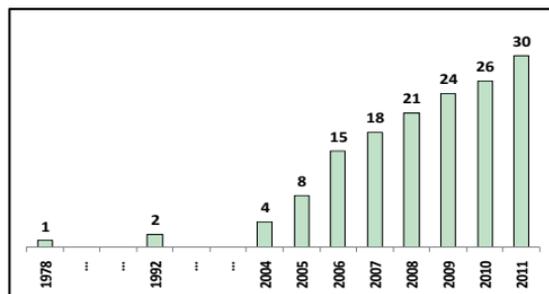


Illustration 8 : Evolution du nombre d'initiatives ACP en Suisse (FRACP, 2011)

En 2008, sur les 21 initiatives existantes en Suisse, on recensait 5 coopératives, 10 initiatives associatives et 6 initiatives individuelles pour un total d'environ 5000 contrats²³. Selon une estimation, le chiffre d'affaire généré par les 21 initiatives ACP en 2008 s'élevait à environ CHF 2.5 millions, soit près de CHF 120'000.- par initiative.

Forme d'initiative	Nombre d'initiatives en Suisse romande	Nombre de contrats ACP	
Initiatives coopératives	5	1097	24 %
Initiatives associatives	10	3049	65 %
Initiatives individuelles	6	488	11 %
TOTAL	21	4634	

Illustration 9 : Nombre d'initiatives et de contrats ACP en Suisse romande en 2008 (Porcher 2011)

²² Tacamarcaz (2011)

²³ Porcher (2011)



SBV Schweizerischer Bauernverband USP Union Suisse des Paysans USC Unione Svizzera dei Contadini UPS Uniu Purila Svizra

En 2011, sur les 30 initiatives, on note 5 coopératives, 13 associations et 12 initiatives individuelles. Le chiffre d'affaire est estimé à CHF 3.5 millions et plus de 100 exploitations agricoles sont plus ou moins fortement impliquées. La part du chiffre d'affaire des exploitations provenant des ACP varie cependant fortement d'un cas à l'autre (illustration 13). Cependant, il est intéressant de relever que pour plus de 40% d'entre elles, les ACP présentent plus de 90% du chiffre d'affaire.

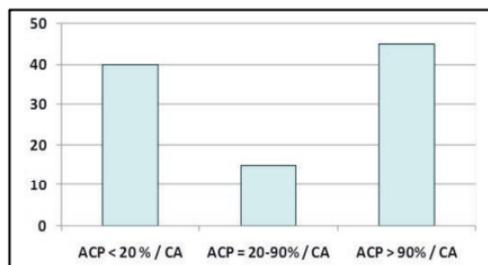


Illustration 10 : Part du chiffre d'affaire des exploitations agricoles réalisé au travers des ACP (Taramarcz, 2012)

Dans le cadre d'un stage, Natacha Porcher, actuelle présidente de la FRACP, a mené une étude détaillée sur la situation des ACP en Suisse romande²⁴. Il en ressort notamment qu'au niveau des initiatives ACP:

- Environ **70% des producteurs** interrogés ne sont pas issus d'une famille paysanne.
- **80% des producteurs** ont suivi une formation agricole (1/3 CFC ; 50% Ingénieur agronome ou horticole)
- **80% vivent de l'agriculture à titre principal** (plus de 80% du temps de travail), mais 50% pratiquent une activité annexe.
- Environ **65% sont locataires** des terres qu'ils cultivent.
- Toutes les exploitations ont des cultures maraichères.
- **60%** sont des exploitations BIO.

Exemple : L'affaire tourne rêve²⁵

Un des exemples les plus aboutis en suisse concernant l'agriculture contractuelle de proximité est « L'affaire tourne rêve » dans le canton de Genève. Association créée en 2003, elle compte en 2012 environ 1400 ménages sous contrat et un large choix de produits grâce aux 13 producteurs associés. Elle distribue des paniers à des dates fixes (2 fois par année) en des lieux répartis sur tout le canton. Ils proposent un panier standard qui se compose de fruits, de jus de fruits, d'huile, de céréales, de farine, de miel, etc. et qui peut être individualisé par le consommateur en fonction de ses propres besoins. Celui-ci peut y ajouter ou y retirer des produits.

Cette initiative a permis de maintenir des exploitations de petite taille, de favoriser l'occupation à plein temps dans les exploitations, de procurer une augmentation de la plus-value de l'ordre de 30% pour le blé par rapport au prix de référence. Selon une estimation personnelle, l'initiative ACP devrait réaliser un chiffre d'affaire de l'ordre de CHF 250'000.- par année (1400 * CHF 180.-), soit près de CHF 20'000 par producteurs associés.

²⁴ Porcher (2011)

²⁵ Waldispühl (2012) / <http://www.tournereve.ch/> (27.08.2013)



Potentiel de développement

L'évolution exponentielle des initiatives ACP en Suisse depuis 2003 laisse supposer qu'il existe encore une énorme potentiel de développement, surtout dans les agglomérations. Les ACP produisent sur un hectare des légumes pour la consommation hebdomadaire d'environ 100 ménages²⁶. Ainsi, c'est un type de production et de commercialisation qui s'adapte parfaitement aux régions urbaines et péri-urbaines. Le potentiel de développement est certainement différent entre les coopératives, dont le principal problème reste l'accès à la terre et les associations ou les initiatives individuelles qui rencontrent moins de barrière pour développer ce type d'activités.

Pour l'heure, il n'existe pas de véritable conflit sur le plan commercial entre les ACP et les autres acteurs de la chaîne agro-alimentaire, les parts de marché des ACP étant encore extrêmement marginales. Toutefois, de plus en plus d'acteurs proposent aux consommateurs des paniers livrés à domicile sur le modèle des ACP avec des exigences moins élevées, notamment au niveau de l'engagement des consommateurs. Sur un plan idéologique en revanche, les initiateurs des ACP défendent souvent une approche de l'agriculture et de l'alimentation différente qui peut parfois être en opposition à celle défendue par les acteurs conventionnels de la branche agro-alimentaire.

Selon Natacha Porcher²⁷, il est envisageable que d'ici 2020 environ 50 ACP existent en Suisse romande et approvisionnent environ 10'000 familles, soit 30'000 personnes. Au niveau des producteurs, considérant 2-3 producteurs par initiatives, ce sont 150-200 agriculteurs qui peuvent être concernés de près ou de loin, soit environ 1-2% des exploitations. Au niveau du chiffre d'affaire généré par les initiatives, on peut s'attendre à CHF 5-6 millions en 2020.

Avantages	Inconvénients
Augmente les liens de proximité entre producteurs et consommateurs, non seulement au niveau des produits, mais sur l'agriculture et l'alimentation en général. Potentiel important au niveau de la communication	Modèle très alternatif qui répond aux attentes (pour le moment) d'une faible part de la population.
Renforce l'approvisionnement alimentaire de proximité et de saison.	Adapté uniquement à une certaine gamme de produits et dans certaines régions.
Prix rémunérateurs, stables et transparents basés sur des contrats producteurs – consommateurs.	Demande un engagement important des consommateurs (peut aussi être perçu comme un avantage)
Partage des risques et des bénéfices entre les producteurs et les consommateurs.	Choix limité des denrées alimentaires
Interdépendances des producteurs et des consommateurs.	Coûts de transaction élevés (confection des paniers, livraisons, gestions des commandes, etc)

²⁶ Porcher, 2011

²⁷ Porcher, 2011



Le principe de souveraineté alimentaire est poussé à son paroxysme et est au centre du modèle des ACP	Potentiels de développement limité pour les coopératives ACP : Accès à la terre restreint et absence de paiements directs.
Véhicule une image positive et sympathique de l'agriculture	
Offre une alternative pour devenir paysan aux personnes qui ne sont pas issues d'une famille paysanne	
Permet une forte valeur ajoutée sur une petite surface	

Tableau 4: Avantages et inconvénients des ACP

En vue d'encourager les initiatives ACP, les mesures et les adaptations des conditions-cadre suivantes sont envisageables :

- Renforcer l'information et la communication autour des initiatives ACP dans l'agriculture (au sein des organes des différentes organisations) et hors agriculture.
- Réfléchir à l'adaptation des conditions-cadre en vue de permettre aux personnes qui ne sont pas issues d'une famille paysanne de lancer une initiative ACP (Attention : risque de conflits au niveau de la loi sur le droit foncier rural).
- Octroyer les paiements directs également aux coopératives ACP.
- Rechercher les synergies possibles, notamment au niveau de la communication et de l'information sur l'agriculture et l'alimentation.
-



3.4 Agriculture verticale

Définition

L'agriculture verticale fait surtout penser aux films de science fiction et il faut bien avouer qu'actuellement ce concept futuriste n'a encore jamais dépassé le stade de prototype. Face aux enjeux de l'agriculture mondiale, cela deviendra peut-être un jour une réalité. C'est dans tous les cas la conviction du professeur Dickson Despommier pionnier et ambassadeur de l'agriculture verticale, qui selon lui apporte une solution à beaucoup de problèmes auxquels l'agriculture actuelle est confrontée, notamment au niveau de l'efficacité des ressources, du gaspillage, des déchets, de la perte de surface agricole, de l'intensification.

L'agriculture verticale consiste à produire des denrées alimentaires à grandes échelles dans des bâtiments de plusieurs étages de façon à optimiser l'emprise de cette activité sur le sol. Cette agriculture serait à mettre en place en milieu urbain et péri-urbain afin d'encourager les filières courtes et de minimiser les coûts de transports. Les fermes verticales imaginées par D. Despommier seraient vouées à la production de fruits et de légumes en culture hydroponique (eau enrichie en éléments nutritifs) et aeroponique (combinaison de culture hydroponique avec d'autres activités agricole comme la pisciculture), des champignons, des algues, des poissons, des œufs, des poulets et des cochons. L'utilisation de l'eau et des autres intrants seraient optimisées de façon à minimiser l'impact sur l'environnement.



Illustration 11 : Ferme pyramidale (Despommier et Ellingsen 2013)

Situation globale

Entre 2010 et 2011, plusieurs fermes verticales ont vu le jour sous forme de prototype au Japon, en Corée, aux Pays-Bas et en Angleterre²⁸. Techniquement, il est possible de construire de telles fermes, mais les coûts sont exorbitants et de nombreuses inconnues existent encore.

Parallèlement aux fermes verticales, d'autres progrès technique laissent supposer une révolution au niveau de la production de denrées alimentaires. Aussi, le 5 août 2013, le

²⁸ Despommier (2010)



SBV Schweizerischer Bauernverband USP Union Suisse des Paysans USC Unione Svizzera dei Contadini UPS Uniu Purila Svizra

professeur Mark Post a présenté le premier steak comestible élaboré entièrement en laboratoire. Ce dernier a réussi à créer un steak de bœuf de 140 grammes à partir de cellules souches. Si cette technique pouvait être utilisée à échelle industrielle, les impacts environnementaux liés à la production animale pourraient être largement réduits, car une seule vache permettrait de fabriquer environ 175 millions de steak.



Illustration 12 : Culture hydroponique de salade à Vancouver

Situation en Suisse

En suisse, il n'existe pas de projets de ferme verticale. Une ferme aquaponique a vu le jour sur un toit à Bâle en juillet 2012 sous le nom d'UF001²⁹. À plein régime, la ferme de 250m² devrait permettre de produire 5 tonnes de légumes et 800 kg de poissons par année. Cependant, la production est loin de couvrir les coûts de cette installation qui coûte près de CHF 120'000.- par année. Parallèlement, à cette ferme urbaine, un container de 18m² permet de produire 60 kg de poisson et 120 kg de légumes par année.



Illustration 13 : Ferme aquaponique de Bâle

Potentiel de développement

Le potentiel de développement de l'agriculture verticale sera sans doute un jour très important. Cependant, actuellement cette technologie très coûteuse ne constitue pas une alternative réaliste en Suisse. D'autres priorités ont pu être mises en évidence dans le cadre de ce travail.

²⁹ <http://urbanfarmers.com/> (29.08.2013)



Avantages ³⁰	Inconvénients
Production continue tout au long de l'année	Coûts exorbitants
Indépendant des facteurs météorologiques	Techniques futuristes avec beaucoup d'inconnue
Pas ou très peu de déchets	Absence de lien avec le terroir
Permet une « écologisation » de l'agriculture traditionnelle, car elle peut se permettre de réduire la production	Concentration extrême de la production de nourriture avec les risques associés (propagation de maladie, chute de rendement)
Pas de pesticide	Peu adapté à certaines productions (production laitière, céréales, etc.)
Réduction de l'utilisation de l'eau de 70 – 95%	Rupture du lien entre la nature et la production de denrées alimentaires
Réduction de l'empreinte écologique des aliments	Utilisation inefficace de l'énergie solaire
Opportunité pour de nouveaux emplois dans le secteur agro-alimentaire	
Purification de l'eau usée en eau potable	Technologie irréaliste pour le moment...
Cycles fermés (plantes - animaux)	

Tableau 5 : Avantages et inconvénients de l'agriculture verticale

En vue d'encourager l'agriculture verticale, les mesures et les adaptations des conditions-cadre suivantes sont envisageables :

- Se tenir informer, notamment au niveau des progrès réalisés au niveau des cultures hydroponiques et aquaponiques.
- Poursuivre la recherche dans ce domaine.
- Rester ouverts aux nouvelles technologies et aux nouvelles propositions, même si au premier abord elles paraissent irréalistes.
- ...

³⁰ Despommiers (2010)



3.5 Potagers et jardins urbains

Définition

Dans le cadre de cette étude, nous n'allons pas nous pencher en détail sur cette forme de production de denrées alimentaires qui nous concerne moins, car contrairement aux autres alternatives présentées ci-dessus, le jardinage n'est pas une activité professionnelle, mais récréative. Toutefois, cette activité a le vent en poupe en Amérique du Nord et dans toute l'Europe. Aussi, cela vaut la peine de la présenter brièvement.

Jardins individuels	Jardins collectifs
Jardin familiaux	Plantages
Jardin vivriers	Jardins d'insertion sociale
Jardin privés	Jardins collectifs

Tableau 6 : Les différents types de jardinage (Emmanuel Ansaldi et Fabien Wegmuller 2012)

Les jardins familiaux (ou jardin ouvriers) sont séparés en lots cultivés individuellement dans un espace commun. Ils sont généralement équipés d'un cabanon. La production ne peut pas être commercialisée. Ces jardins sont généralement très prisés et on enregistre une liste d'attente de plusieurs années pour accéder à une parcelle dans la plupart des villes de Suisse. En Suisse, la superficie des jardins familiaux est d'environ 1'800 hectares, soit environ 45% de la surface dédiée à l'horticulture professionnelle³¹. Une quantité non-négligeable de légumes est produite sur cette surface. Celle-ci doit être prise en compte dans le cadre du calcul du bilan alimentaire.

Les jardins vivriers sont généralement situés sur des toits. Ils sont séparés en lots cultivés individuellement dans un espace commun.



Illustration 14 : Jardins vivriers sur toit (Carrot city 2011)

Les jardins privés sont les jardins classiques attenants à une maison et cultivés par les résidents.

Les plantages (jardins communautaires ou potager urbains) sont des jardins cultivés individuellement dans un espace commun réservé à cette activité. Ils sont généralement situés au cœur des quartiers d'habitations. La production ne peut pas être commercialisée et leur fonction principale est sociale et environnementale. En général, l'administration communale gère l'aménagement, l'équipement et la gestion de ces surfaces. Les jardins

³¹ BFS, Statistique de superficie 1992/1997



collectifs fonctionnent selon un principe similaire. Cependant, ils sont généralement constitués d'une seule grande parcelle cultivée en commun et gérée par des organismes communautaires. Ils sont ouverts à tous et la production est ensuite répartie entre les différents jardiniers. Ces types de jardin, successeurs des jardins familiaux, ont vu le jour à New-York dans les années 1970 sous le nom de « *community garden* ». Depuis, ils ne cessent de gagner de l'importance aux Etats-Unis. Exemple troublant, la ville de Detroit, qui était alors la capitale américaine de l'industrie automobile, est devenue en quelques années leader au niveau des jardins communautaires. En effet, après la crise économique de nombreuses parcelles à l'abandon, des friches industrielles, ont été converties en jardins potagers. Ainsi, les jardins communautaires ont passé de 18 en 2003 à plus de 1300 en 2010³²! La situation économique difficile des habitants de Detroit n'y est pas pour rien. La ville de Montréal a créé un programme de gestion des jardins communautaires en vue d'encourager cette pratique déjà très en vogue au Québec. En Suisse, le premier jardin collectif a vu le jour à Lausanne en 1995. En 2011, on compte 8 parcelles de plantages à Lausanne pour une surface de 1 hectare³³.



Illustration 15 : Jardins collectifs dans la ville de Detroit

Les jardins d'insertions sociales sont généralement des domaines agricoles privés cultivé par un organisme privé, public ou associatif œuvrant dans le domaine social. La production est généralement commercialisée sous forme de paniers ou sur les marchés. Le but principal n'étant toutefois pas la production de denrées alimentaires, mais la fonction sociale (voir aussi agriculture contractuelle de proximité). Plusieurs projets de ce type existent en Suisse romande.

Situation globale

En Amérique du Nord et en Europe, les jardins urbains (souvent assimilés à l'agriculture urbaine) connaissent une énorme expansion. Deux catégories de la population s'y intéressent particulièrement. D'un côté, une population plutôt jeune et aisée s'adonne au jardinage urbain avant tout en raison des fonctions sociales et environnementales de cette activité. D'un autre côté, à l'image de l'agriculture urbaine dans les pays du sud, une

³² La Revue Durable No 43 (2011)

³³ <http://www.lausanne.ch/thematiques/nature-et-domaines/espaces-verts/jardins-potagers/plantages-lausannois.html> (30.08.2013)



population moins aisée pratique le jardinage dans un but de faire des économies en subvenant à une partie de ses besoins en denrées alimentaires.

Situation en Suisse

La Suisse connaît également cette tendance et toutes les grandes villes de suisses romandes et alémaniques voient de nouvelles initiatives émergés. Jardins communautaires, plantages, jardins sur les toits, les citadins s'intéressent à nouveau à la production de denrées alimentaires, qu'ils pratiquent de manière récréative.

Potentiel de développement

Le potentiel de développement de ce type d'activité est grand. Cependant, si le jardinage urbain apporte des bénéfices indiscutables au niveau de la cohésion sociale, de l'environnement, du paysage urbain et des loisirs, cette activité a un effet très limité sur l'approvisionnement de la population. Le jardinage urbain ne subviendra jamais aux besoins alimentaires d'une ville. Dans ce sens, le jardinage se distancie de l'agriculture qui se pratique de manière professionnelle et dont la vocation première est la production de denrées alimentaires. Ces deux activités sont complémentaires, mais ne peuvent pas se substituer, ni même être comparées l'une à l'autre.

Le fait que de plus en plus de personnes s'intéressent au jardinage apporte tout de même des avantages et des inconvénients pour l'agriculture.

Avantages	Inconvénients
Meilleure compréhension de la population non-agricole des enjeux liés à la production de denrées alimentaires	Confusion entre l'agriculture et le jardinage (deux notions complémentaires, mais pas comparables)
Meilleure compréhension de la notion de saisonnalité	Mauvaises comparaison entre l'agriculture et le jardinage (le jardinage urbain s'est bien ↔ l'agriculture industrielle c'est mal)
Meilleure compréhension de la différence entre les produits agricoles de base et les denrées alimentaires transformées	Nouvelles formes de production de denrées alimentaires et risque de « scission » avec l'agriculture classique
Nouvelles synergies possibles et nouveaux alliés possibles sur certains thèmes	Dévalorisation de l'agriculture classique
Nouveaux consommateurs potentiels pour les produits régionaux et les produits du terroir	
Pas de concurrence au niveau des marchés agricoles (la production reste très faible)	

Tableau 7 : Avantages et inconvénients des potagers et jardins urbains

En vue d'utiliser au mieux les opportunités pour mettre en place des synergies entre l'agriculture et les jardins urbains :

- Exploiter cette émergence de jardins urbains pour mieux communiquer les enjeux liés à l'agriculture (prévoir des cours, échange de professionnels à amateurs, etc.). Cela serait dommage que ces deux approches se développent parallèlement, sans qu'il y ait d'échange.



SBV Schweizerischer Bauernverband

USP Union Suisse des Paysans

USC Unione Svizzera dei Contadini

UPS Uniun Purila Svizra

- Utiliser les synergies possibles au niveau des notions de saisonnalité et de proximité.
- Rester attentif au développement de cette tendance. Le potentiel au niveau de la production de denrées alimentaire est faible, mais le potentiel au niveau de la communication est immense.



4. Synthèse

L'urbanisation est un fait. Face à cette tendance de nouvelles formes d'agriculture voient le jour. Inévitablement, des conflits d'intérêts peuvent émerger avec l'agriculture « classique ». En revanche, des synergies importantes peuvent également apparaître. Ci-dessous, un tableau récapitulatif des deux à trois principaux conflits et des synergies possibles entre l'agriculture suisse classique et les cinq formes d'agriculture alternatives que nous avons présenté dans ce rapport.

	Conflits	Synergies
Agriculture dans les projets d'agglomération	<ul style="list-style-type: none"> • Régionalisation de la politique agricole • Augmentation de la concurrence interne à l'agriculture (entre les zones péri-urbaines et les autres) • Risque d' « urbanisation de l'agriculture » 	<ul style="list-style-type: none"> • Intensification des relations ville – campagne et meilleure compréhension mutuelle • Harmonisation entre le développement urbain et agricole (lutte contre la perte des terres cultivables) • Approvisionnement alimentaire de proximité
Raccourcissement de la chaîne de vente	<ul style="list-style-type: none"> • Conflits entre l'agriculture et les petits commerçants (boulangers, bouchers, etc.) • 	<ul style="list-style-type: none"> • Intensification des relations producteurs – consommateurs. • Communication et image de l'agriculture. • Approvisionnement alimentaire de proximité
Agriculture contractuelle de proximité	<ul style="list-style-type: none"> • Modèle alternatif qui condamne parfois l' « agriculture industrielle ». • Approche différente, notamment de la notion de propriété foncière et des marchés agricoles. • Risque de division interne 	<ul style="list-style-type: none"> • Intensification des relations producteurs – consommateurs et développement d'une vision commune. • Approvisionnement alimentaire de proximité • Communication et image de l'agriculture. • Valeur ajoutée de l'agriculture
Agriculture verticale	<ul style="list-style-type: none"> • Emergence d'une production importante de denrées alimentaire « non-agricole » (la production alimentaire en main de l'industrie et des entrepreneurs) • Absence de lien entre la production alimentaire et la nature, le climat et le terroir • Ecologie ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de nouvelles techniques de production plus efficaces (hydroponique, aeroponique). • Renforcement de la production de denrées alimentaires et de la sécurité alimentaire à long terme
Potagers et jardins urbains	<ul style="list-style-type: none"> • Confusion entre agriculture et jardinage (l'un ne pourra jamais substituer l'autre). • Développement d'une approche idéalisée et naïve de l'agriculture. 	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure compréhension de la part de la population non agricole des enjeux liés à l'agriculture. • Nouvelles synergies possibles avec de nouveaux partenaires. • Communication

Tableau 8 : Conflits et synergies potentiels pour le développement de l'agriculture suisse

Les cinq formes d'agriculture qui ont été présentées sont complémentaires à l'agriculture « classique ». Aucune d'entre elles ne pourrait la remplacer. Ces alternatives sont plus ou



moins développées en Suisse et offre un potentiel de développement plus ou moins important. Dans le tableau ci-dessous, nous avons essayé d'estimer le potentiel de ces cinq alternatives à plusieurs niveaux.

Légende :	Agriculture dans les projets d'agglomération	Raccourcissement de la chaîne de vente	Agriculture contractuelle de proximité	Agriculture verticale	Potagers et jardins urbains
+++ Potentiel énorme					
++ Potentiel important					
+ Potentiel faible					
0 Pas de potentiel					
- Développement négatif					
Potentiel de développement en Suisse jusqu'en 2030	++	+	++	+	++
Potentiel pour renforcer l'approvisionnement en denrées alimentaires de proximité	+++	++	++	+	+
Potentiel pour renforcer le lien entre producteurs et consommateurs	+	+++	+++	0	+
Potentiel pour mieux communiquer autour des enjeux liés à l'agriculture	++	++	++	+	+
Potentiel pour augmenter la création de valeur dans le secteur agricole	++	+	+	0	0
Potentiel pour améliorer la biodiversité en région péri-urbaine	+	+	++	0	++
Potentiel pour lutter contre la perte des terres cultivables	+++	+	+	0	0
...					

Tableau 9 : Estimation personnelle du potentiel des nouvelles formes d'agriculture à plusieurs niveaux

La richesse des informations et des initiatives autour des activités agricoles urbaines et péri-urbaines sont impressionnantes. Cette thématique passionne un nombre grandissant d'amateurs et de professionnelles et nous pouvons supposer qu'elle va encore gagner en importance dans les années à venir.



SBV Schweizerischer Bauernverband USP Union Suisse des Paysans USC Unione Svizzera dei Contadini UPS Uniuin Purila Svizra

5. Recommandations pour l'USP

Le chapitre suivant récapitule les forces et les faiblesses de l'agriculture suisse face à une tendance importante l'urbanisation. Les stratégies qui peuvent être renforcées par le développement d'une agriculture urbaine et péri-urbaine sont mises en évidence en rouge.

SWOT Agriculture suisse face à l'urbanisation		Urbanisation	
		Chances (O)	Risques (T)
			Fortes pressions sur le terrain agricole
		Regards permanents de la population non-agricole sur les activités de l'exploitation	Regards permanents de la population non-agricole sur les activités de l'exploitation
		Attentes de la population diverse face à la zone agricole (production / détente / paysage / biodiversité)	Friction au niveau de l'utilisation de la zone agricole
		Proximité des consommateurs	
		Proximité du marché du travail	Développement d'une agriculture à temps partiel et perte de professionnalisme
		Proximité avec les autres secteurs de l'économie (intensification des relations avec l'agriculture)	
		« Retour aux sources » et regain d'intérêt pour l'agriculture	Perte progressive des relations et des connaissances agricoles
Force (S)		Stratégie S-O	Stratégie S-T
Production respectueuse de la nature et des animaux		Promouvoir l'agriculture suisse et les émotions qu'elle véhicule	Renforcer la position de l'agriculture suisse sur la marché en vue d'accroître sa plus-value
Bonne qualité des denrées alimentaires		Promouvoir la transparence des denrées alimentaires	Rechercher de nouvelles alliances (les verts / La gauche)
Multifonctionnalité		Renforcer la production durable	Stratégie qualité
Régionalisme / Proximité		Encourager les énergies renouvelables	Optimiser l'utilisation des ressources
Bonne qualité de la formation agricole			Encourager la souveraineté alimentaire
Bonne image et bonne crédibilité auprès de la population			Réduire la dépendance des importations de denrées alimentaires
Exploitations familiales			
Diversité de l'agriculture suisse			
Flexibilité des exploitations familiales			
Bonne organisation des organisations agricoles			
Porteuse d'émotion			
Faiblesse (W)		Stratégie W-O	Stratégie W-T
Situation des revenus agricoles		Renforcer les liens avec les consommateurs	Ne pas sacrifier l'agriculture dans les contrats de libre échange
Positionnement face aux partenaires commerciaux		Renforcer la position de l'USP et éviter les divisions internes	Encourager et renforcer la sécurité alimentaire
Faible compétitivité et coûts élevés		Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	
Faible part à la valeur ajoutée		Encourager les femmes dans l'agriculture	Lutter contre les pertes de terres agricoles
Part insignifiante du PIB		Optimiser les structures	Abaisser les coûts de production
Dépendance de l'argent public		Mettre en évidence les prestations de l'agriculture	Encourager une stabilité de la politique agricole
Division interne		Améliorer la plus-value au niveau de la production	
Organisation de production inefficace			
Bureaucratie			
Ne peut pas être délocalisée			
Petite structure			
Charge en travail			

Agriculture Suisse (résultat de la direction élargie du 30 avril 2013)



5.1 Opportunités et risques pour l'USP

L'agriculture urbaine et péri-urbaine offre sans aucun doute des opportunités pour l'USP. En revanche, un certains nombres de risques pourraient également émerger.

Opportunités pour l'USP :

- Communication des enjeux liés à l'agriculture
- Nouveaux partenaires et nouvelles alliances
- Renforcement de certains messages clés pour l'USP en défendant une agriculture urbaine et péri-urbaine:
 - Protection des terres cultivables
 - Approvisionnement avec des denrées alimentaires de proximité
 - Souveraineté alimentaire
 - Augmentation de la plus-value des denrées alimentaires revenant aux producteurs
- ...
- L'agriculture redevient à la mode. Ça n'a jamais été si « cool » d'être producteurs de denrées alimentaires.
- Emergence de nouvelles techniques de production et de nouvelles approches.

Risques pour l'USP :

- Développement de deux approches de l'agriculture en parallèle. Une agriculture plus traditionnelle, plus professionnelle et plus rurale et une agriculture plus urbaine et plus ludique.
- Confusion entre l'agriculture et le jardinage.
- Emergence de nouveaux acteurs dans le secteur agricole avec de nouvelles attentes et de nouvelles revendications, également au niveau politique.
- Idéalisation de l' « urban farming » et diabolisation de l'agriculture traditionnelle.

⇒ **Risque pour l'USP de ne pas suffisamment s'intéresser à l'émergence de ces nouvelles formes d'agriculture et de ne pas savoir saisir les opportunités que celles-ci pourraient offrir.**

5.2 Positionnement de l'USP

À ce stade, il serait prématuré et inutile que l'USP prenne position par rapport aux nouvelles formes d'agriculture présentées dans le cadre de ce rapport. En revanche, en fonction du développement du contexte en Suisse et notamment de l'urbanisation, il paraît nécessaire que l'USP traite de cette thématique dans le cadre de ces différents organes.

Dans un second temps, les alternatives offertes par l'agriculture urbaine et péri-urbaine pourraient faire l'objet de propositions concrètes, notamment en perspective :

- Du lancement de l'initiative : « Protection des terres cultivées et sécurité de l'approvisionnement »
- Dans le cadre de la future PA 2018+
- Autres



5.3 Mesures concrètes et mise en œuvre

- Présentation et approbation du rapport par les différents organes de l'USP :
 - Direction, le 11 novembre 2013
 - Comité, le 13 décembre 2013 ou le 14 janvier 2014
 - COD, le 24 janvier 2014
- Rédaction d'un article dans la presse agricole pour sensibiliser le monde agricole à la thématique de l'agriculture urbaine et péri-urbaine.
- Possibilité : Organisation d'une journée de séminaires autour des nouvelles formes d'agriculture dans le but de reconnaître les enjeux auxquelles celles-ci sont confrontées, leur potentiel de développement et les synergies possibles avec l'agriculture plus classique.
- Possibilité : Création d'une plateforme autour des nouvelles formes d'agriculture.



6. Bibliographie

- Ansaldo Emmanuel, Wegmuller Fabien (Direction générale de l'agriculture GE), Lexique genevois, la production agricole d'agglomération, septembre 2012
- Barthassat Marcellin, Beuchat Sébastien, Dériaz Guy, Agriculture en ville et paysage : enjeux du projet d'agglomération franco-valdo genevois, revue Urbia No 12, juin 2011
- Bourdin David (Agridea), Compte rendu du congrès annuel du forum paysage le 23 avril 2013
- Cavin Jöelle Salomon, Niwa Nelly (Unil), Agriculture urbaine en Suisse : au-delà des paradoxes, revue Urbia No 12 juin 2011
- Chartre de la fédération romande de l'agriculture de proximité (FRACP), novembre 2007
- Danau A. Flament J. Van der Steen D. Quelles stratégies pour améliorer le pouvoir de marché des producteurs agricoles, Collectif Stratégies alimentaires, Bruxelles 2011
- Despommier Dickson, The vertical Farming, Feeding the world in the 21st century, Picador New York, 2010
- Faessler Jérôme, Gallay David, Lachal Bernard, Métabolisme agricole franco-valdo genevois, Université de Genève et Virage, juin 2009
- Fleury André, Vidal Roland, Aménager des relations entre la ville et l'agriculture, de nouveaux enjeux territoriaux et une nouvelle approche « agriurbaniste », revue Urbia No 8, juin 2009
- Gorgolewski Mark, Komisar June, Nasr Joe, Carrot City : Creating Places for Urban agriculture, Monacelli Press, New York, septembre 2011
- Mongeot Luc, Cultiver de meilleures villes, agricultures urbaines et développement durable, publication CRDI, janvier 2006
- Niwa Nelly, La nature en ville peut-elle être agricole ? De la Suisse au Japon, Revue Urbia No 8, Juin 2009
- La revue durable numéro 43, L'agriculture regagne du terrain dans et autour des villes, août – octobre 2011
- Le projet de développement régional, Genève 2012-2018, Données clés (Direction générale de l'agriculture et association pour le pilotage du projet de développement régional genevois), mai 2012
- Lehmann Bernard (OFAG), Présentation lors de la REDES- Tagung le 6 février 2013
- Porcher Natacha (FRACP), L'agriculture contractuelle de proximité en Suisse romande, Master of science de l'institut agronomique méditerranéen de Montpellier, janvier 2011
- Statistiques et évaluations concernant l'agriculture et l'alimentation (USP) 2011
- Statistiques de la superficie suisse 1992/1997 (OFS)
- Tacamarcaz Josy (Agridea), Présentation sur l'agriculture contractuelle de proximité, 2011
- Verzone Craig, Dind Jean-Philippe (Verzone Woods Architectes Sàrl), De l'agriculture urbaine au Food Urbanism, état des lieux et perspectives pour la Suisse, revue Urbia No 12, juin 2011
- Waldspühl Philippe (USP), Evolution structurelle des exploitations agricoles suisses, Juillet 2012



SBV Schweizerischer Bauernverband USP Union Suisse des Paysans USC Unione Svizzera dei Contadini UPS Uniu Purila Svizra

Annexe 1 : Schéma récapitulatif des différentes alternatives pour les exploitations agricoles

